

ANNEXES EXERCICE 2019

**Présenté par Isabelle LECLERCQ
Agent comptable d'Aix-Marseille Université**

① ANNEXES COMPTES ANNUELS 2019 AGRÉGÉS

- ▶ AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

② ANNEXES FONDATIONS 2019

- ▶ A*MIDEX (Aix-Marseille Initiative d'Excellence)
- ▶ IMERA (Institut d'Études Avancées)

③ COMPTES CONSOLIDÉS 2019

- ▶ AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
- ▶ PROTISVALOR MÉDITERRANÉE

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

- ▶ **Rapport des Commissaires aux comptes**
- ▶ **Annexes comptes annuels 2019**

AIX - MARSEILLE UNIVERSITE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT

LES DOCKS – ATRIUM 10.1, 10 PLACE DE LA JOLIETTE, BP 81525, 13567 MARSEILLE CEDEX 2

TEL : +33 (0) 4 91 99 30 00 – FAX : +33 (0) 4 91 99 30 01

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483 - SIEGE SOCIAL : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

MAZARS

300 AVENUE DU PRADO, 13008 MARSEILLE

TEL : +33 (0) 4 91 29 61 01 - FAX : +33 (0) 4 88 66 86 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

AIX - MARSEILLE UNIVERSITE

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Jardin du Pharo
58, boulevard Charles Livon
13284 Marseille Cedex 7
N° SIREN 130 015 332

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 20199

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note 2.1, paragraphe « Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation » qui expose les impacts des changements de méthodes comptables relatifs à la comptabilisation (i) des droits de scolarité de formation initiale et (ii) de la Contribution de la Vie Etudiante et des Campus (CVEC).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.1, paragraphe « Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation » qui expose les impacts du changement de méthode comptable sur la comptabilisation des droits de scolarité de formation initiale et de la CVEC. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre établissement, nous avons examiné le bien-fondé de ce changement de méthode comptable et la présentation qui en a été faite.
- Les notes 3.3 et 4.1 de l'annexe exposent les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles.
- La note 4.13.1 de l'annexe présente les hypothèses formulées et les caractéristiques des engagements hors bilan relatifs aux partenariats Publics Privés. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur la présentation de ces engagements ;

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**AIX MARSEILLE
UNIVERSITE**

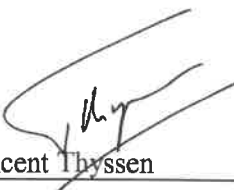
*Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2019/19*

-
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 10 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen

MAZARS



Stéphane Marfisi

AIX QUARTIER DE627000



ETATS FINANCIERS 2019

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
ANNEXE

UNIVERSITE AIX MARSEILLE

BILAN: ACTIF

ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018		Exercice 2018	
	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net	Net	RETRAITE	
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	3 246 299	2 434 488	811 811	880 731	880 731		880 731
Immobilisations corporelles	1 231 058 557	328 274 861	902 783 696	906 114 203	906 114 203		906 114 203
Terrain	287 270 812	5 828 446	281 442 366	289 742 403	289 742 403		289 742 403
Constructions	714 552 695	180 818 487	533 734 208	547 472 321	547 472 321		547 472 321
Installations techniques, matériels et outillage	116 788 561	99 370 165	17 418 396	22 062 449	22 062 449		22 062 449
Collections	440 793	40 108	400 685	421 586	421 586		421 586
Biens historiques et culturels	22		22	22	22		22
Autres immobilisations corporelles	71 732 355	42 217 655	29 514 700	29 255 764	29 255 764		29 255 764
Immobilisations corporelles en cours	39 660 308		39 660 308	16 303 378	16 303 378		16 303 378
Avances et acomptes sur commandes	613 010		613 010	856 280	856 280		856 280
Immobilisations financières	1 251 992 275	283 771	1 251 708 504	1 251 706 167	1 251 706 167		1 251 706 167
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 486 297 131	330 993 120	2 155 304 011	2 158 701 102	2 158 701 102		2 158 701 102
ACTIF CIRCULANT							
Stocks	785 801	-	785 801	537 631	537 631		537 631
Créances	146 624 752	3 704 719	142 920 034	104 288 488	104 037 690		104 037 690
Créances sur des entités publiques	132 185 142	-	132 185 142	94 047 721	94 047 721		94 047 721
Créances clients et comptes rattachés	11 360 230	3 704 719	7 655 512	7 619 961	7 619 961		7 619 961
Avances et acomptes versés sur commandes	74 633	-	74 633	366	366		366
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)	-	-	-	-	-		-
Créances sur les autres débiteurs	3 004 747	-	3 004 747	2 620 440	2 429 643		2 429 643
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	1 017 706	-	1 017 706	745 192	745 192		745 192
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	148 428 259	3 704 719	144 723 540	105 571 311	105 571 311		105 380 514
TRESORERIE							
Valeurs mobilières de placement	12 145 838	-	12 145 838	662 649	662 649		662 649
Disponibilités	191 000 685	-	191 000 685	198 917 483	198 917 483		198 917 483
Autres	-	-	-	-	-		-
TOTAL TRESORERIE	203 146 523	-	203 146 523	199 580 131	199 580 131		199 580 131
TOTAL GENERAL	2 837 871 912	334 697 839	2 503 174 074	2 463 852 544	2 463 852 544		2 463 661 747

BILAN: PASSIF

PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018 RETRAITE
FONDS PROPRES			
Financements reçus	707 045 537	711 966 701	711 966 701
Financement de l'actif par l'Etat	608 546 392	618 490 250	618 490 250
Financement de l'actif par des tiers	97 344 248	92 177 101	92 177 101
Fonds propres des fondations	1 154 897	1 299 350	1 299 350
Réserves	140 675 066	130 599 794	130 599 794
Report à nouveau	9 888 750	1 896 511	10 771 120
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 223 450	7 922 739	8 101 535
TOTAL FONDS PROPRES	863 832 803	852 385 744	861 439 150
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES			
Provisions pour risques	9 340 950	10 518 576	10 518 576
Dettes financières et autres emprunts	1 336 031 267	1 341 055 178	1 341 055 178
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	52 843 290	54 637 904	54 637 904
Dettes financières et autres emprunts	1 283 187 977	1 286 417 274	1 286 417 274
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES	1 345 372 217	1 351 573 755	1 351 573 755
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 938 884	52 912 139	52 912 139
Dettes fiscales et sociales	14 384 350	13 606 435	13 606 435
Avances et acomptes reçus	212 933 479	173 853 243	173 853 243
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	-	400 400	400 400
Autres dettes non financières	2 882 019	2 540 163	2 540 163
Produits constatés d'avance	4 184 900	16 406 976	7 162 773
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	293 323 631	259 719 356	250 475 153
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive	645 422	173 690	173 690
TOTAL TRESORERIE	645 422	173 690	173 690
TOTAL GENERAL	2 503 174 074	2 463 852 544	2 463 661 747

COMPTE DE RESULTAT: CHARGES

CHARGES		Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018 RETRAITE
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats		35 060	29 244	29 244
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		79 560 753	77 905 058	77 905 058
Charges de personnel		511 081 336	500 350 156	500 350 156
Salaires, traitements et rémunérations diverses		304 988 924	298 929 009	298 929 009
Charges sociales		204 568 315	199 981 165	199 981 165
Intéressement et participation		-	-	-
Autres charges de personnel		1 524 098	1 439 982	1 439 982
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		37 732 196	33 892 455	33 892 455
Dotations aux am. dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		62 776 817	64 099 760	64 099 760
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		691 186 163	676 276 672	676 276 672
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositif d'intervention pour compte propre		-	-	-
Transfert aux ménages		-	-	-
Transferts aux entreprises		-	-	-
Transferts aux collectivités territoriales		-	-	-
Transferts aux autres collectivités		-	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		-	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		-	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		691 186 163	676 276 672	676 276 672
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		2 076 844	1 900 656	1 900 656
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		374	-	-
Pertes de change		4 497	10 584	10 584
Autres charges financières		-	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		236 000	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES		2 317 715	1 911 240	1 911 240
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		6 223 450	7 922 739	8 101 535
TOTAL CHARGES		699 727 328	686 110 651	686 289 447

COMPTE DE RESULTAT: PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018 RETRAITE
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	591 125 761	578 092 525	577 901 728
Subventions pour charges de service public	509 486 637	507 334 893	507 334 893
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	73 452 446	66 527 895	66 527 895
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques	-	-	-
Dons et legs	192 661	96 876	96 876
Produits de la fiscalité affectée	7 994 017	4 132 861	3 942 063
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	55 145 583	56 676 775	57 046 368
Ventes de biens ou prestations de services	52 008 833	44 224 789	44 594 382
Produits de cession d'éléments d'actifs	19 796	-	-
Autres produits de gestion	3 116 954	12 451 986	12 451 986
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-	-
Autres produits	51 451 531	51 220 118	51 220 118
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	15 360 538	14 331 611	14 331 611
Reprise du financement rattaché à un actif	36 090 993	36 888 507	36 888 507
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	697 722 875	685 989 417	686 168 213
PRODUITS FINANCIERS			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 710	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	10 882	10 640	10 640
Gains de change	4 333	6 473	6 473
Autres produits financiers	94 528	104 120	104 120
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	1 888 000	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 004 453	121 234	121 234
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			
TOTAL PRODUITS	699 727 328	686 110 651	686 289 447

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		2019	2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET		6 223 450	7 922 740
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant		63 012 817	64 099 760
Plus-values de cession		19 796	
Reprises sur provisions		17 248 238	14 331 611
Quotés-parts de reprise virées au compte de résultat		36 090 993	36 888 507
Autres (6)		-	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		15 877 240	20 802 382
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE		20 317 530	7 024 188
Variation des stocks		248 170	86 839
Variation des créances d'exploitation		41 244 968	5 006 585
Variation des dettes d'exploitation		942 216	1 930 764
Autres comptes		19 737 053	-
TOTAL (I) FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE		36 194 770	27 826 570
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
ENCAISSEMENTS		21 553 710	51 294 877
Subventions d'investissement		21 533 914	51 294 877
cessions d'immobilisations		19 796	
Autres opérations			
DECAISSEMENTS		49 797 573	58 277 516
Acquisition d'immobilisations		50 040 843	58 172 798
Avances sur immobilisations		243 270	104 718
Autres opérations			
TOTAL (II) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-	6 982 639
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
ENCAISSEMENTS		197 459	2 132 774
Dotations en capitaux propres (incidence des minoritaires)			
Emission d'emprunts		170 000	
Autres opérations (Intégration IFMK)			2 005 905
Autres opérations (caution 16)		27 459	126 869
DECAISSEMENTS		5 053 708	6 304 814
Remboursements d'emprunts		5 051 371	6 125 341
Autres opérations (Caution 27)		2 337	179 473
TOTAL (III) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-	4 172 040
VARIATION DE TRESORERIE (IV=I+II-III)			
TRESORERIE A L'OUVERTURE		3 094 658	16 671 891
		199 406 442	182 734 551
TRESORERIE A LA CLOTURE		202 501 100	199 406 442

ANNEXE 2019

TABLE DES MATIERES

1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2019	p 10
2/ Comparabilité des comptes et changements de méthodes	
2.1) <i>Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation, et d'estimation</i>	<i>p 13</i>
2.2) <i>Régularisations</i>	<i>p 14</i>
3/ Principes, règles et méthodes comptables	
3.1) <i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>p 16</i>
3.2) <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>p 17</i>
3.3) <i>Immobilisations financières</i>	<i>p 18</i>
3.4) <i>Créances, dettes et comptes de régularisation</i>	<i>p 18</i>
3.5) <i>Trésorerie</i>	<i>p 19</i>
3.6) <i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>p 19</i>
3.7) <i>Contrats de recherche</i>	<i>p 20</i>
3.8) <i>Frais de recherche et développement</i>	<i>p 20</i>
3.9) <i>Droits d'inscription universitaire</i>	<i>p 20</i>
3.10) <i>Subventions reçues et opérations pluriannuelles</i>	<i>p 21</i>
3.11) <i>TVA et impôts</i>	<i>p 22</i>
3.12) <i>Capitaux propres</i>	<i>p 22</i>

4/ Notes sur les principaux postes du bilan

4.1) Tableau de variation des immobilisations.....	p 23
4.2) Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé.....	p 26
4.3) Financements Etat et Autres.....	p 27
4.4) Trésorerie.....	p 28
4.5) Tableau de variation des capitaux propres.....	p 30
4.6) Tableau de variation des provisions pour risques et charges.....	p 31
4.7) Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières.....	p 32
4.8) Etat des échéances des créances.....	p 33
4.9) Etat des échéances des dettes.....	p 35
4.10) Etat des produits constatés d'avance.....	p 36
4.11) Détail compte de résultat : Charges.....	p 37
4.12) Détail compte de résultat : Produits.....	p 39
4.13) Engagements hors bilan.....	p 40
4.14) Filiales et participations/participations liées.....	p 54
4.15) Effectifs.....	p 55
4.16) Evènements postérieures à la clôture.....	p 55

Rappel : l'annexe des comptes annuels est un état financier obligatoire qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. Elle apporte les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète, en tant que de besoin, ou présente sous une autre forme, les informations qu'ils contiennent. L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.

1/LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Situation de la société Primavéris détenue par la société Pacavalo

AMU détient 44,43% de la SAS Pacavalo (40 k€ dépréciés en totalité) qui détient elle-même 19,56% de la SAS Primavéris.

Selon les dispositions statutaires, l'existence de la société Primavéris devait prendre fin au 15.11.2018. La durée de vie de la société n'ayant pas été prorogée, celle-ci est en cours de liquidation.

A fin 2019, AMU ne détenait aucune créance sur ces deux sociétés.

Dévolution du patrimoine

En 2019, Aix Marseille Université a mené un important travail de fiabilisation de l'actif immobilisé. L'objectif étant de faciliter les travaux comptables liés à la dévolution du patrimoine.

Les bâtiments dévolus devront faire l'objet, individuellement et à compter de 2020, d'un transfert de propriété par acte notarié.

Changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription (cf 2.1. Changement de méthode comptable)

Changement de méthode comptable sur la comptabilisation de la « Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) » (cf 2.1. Changement de méthode comptable)

Droits d'inscription différenciés

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de

l'Union européenne qui s'inscrivent pour la première fois en Licence ou Master pour la rentrée scolaire 2019-2020. Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

L'AMU a délibéré lors du CA du 23 Avril 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens (sur la fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Mise en service d'opérations immobilières importantes

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2019, on peut citer :

Code Abyla	Nom du bâtiment	Site	Montant des travaux
M101_40	Bâtiment RTP	Saint Jérôme	4,50 M€
M101_12	Administration / Amphithéâtres	Saint Jérôme	3,60 M€
A208_28	L'atelier	Schuman	1,30 M€
A208_02	Bâtiment Pouillon	Schuman	1,20 M€
M210_01	Bâtiment principal Médecine	Timone	0,88 M€
M101_41	Bâtiment Enseignement (ECM)	Saint Jérôme	0,85 M€
M301_31	Préfa BP1 CINAM	Luminy	0,52 M€
A209_01	Sciences Eco	Jules Ferry	0,51 M€
M103_02	FERMI	Château Gombert	0,51 M€
M301_01	Loge entrée du parc	Luminy	0,49 M€
A208_13	Le Cube	Schuman	0,44 M€
M210_08	Bâtiment Pharmacie	Timone	0,43 M€
M101_05	Ensemble TPR	Saint Jérôme	0,41 M€

Pour mémoire, les principales mises en services 2018 représentaient 84,3 M€ contre 19,4 M€ cette année.

Recapitalisation de la SATT PACA Corse

AMU détient des titres de participation dans la SATT PACA Corse. Cette dernière, déficitaire depuis sa création, a fait l'objet d'une 1ère recapitalisation en 2015 (coup d'accordéon) et d'une 2nde recapitalisation en date du 27 septembre 2019.

En 2015, l'opération d'augmentation de capital suivi d'une réduction de capital du même montant avait été traduite dans les comptes de l'AMU par une augmentation de la valeur brute des titres et de la provision associée pour le même montant. La participation étant intégralement financée par l'ANR, chacun de ces flux avaient été compensé par des flux miroirés au sein des financements externes de l'actif. L'opération était donc restée sans effet sur le résultat et le fonds de roulement de l'Université. Néanmoins, s'agissant d'une réduction de capital réalisée par suppression du nombre d'action, le traitement comptable aurait du conduire à réduire la valeur brute des titres. Cette différence de traitement n'a qu'une incidence en termes de présentation au bilan (diminution directe de la VB vs Provision réduisant la VB). Le traitement a été ajusté sur 2019.

Sur 2019, l'augmentation/réduction de capital de la SATT est réalisée par la création de 10 000 actions nouvelles, dont 2 360 sont souscrites par Aix- Marseille Université, suivi de la destruction de 10 000 actions, dont 2 360 actions détenues par l'université.

Cette opération a été matérialisée dans les comptes de AMU de la façon suivante :

- une augmentation de la ligne de titres de la SATT (2 360 k€) en contrepartie d'un FEA de même montant (en effet, c'est l'ANR qui a « subventionné » l'université en effectuant le paiement à la place de l'université et ce, sans attendre de contrepartie de la part de l'université)
- une sortie d'immobilisations financières (sortie des titres détruits) neutralisée par la sortie du FEA pour le même montant

En conséquence, la valeur brute des titres de la SATT PACA Corse dans les livres d'AMU, est passée de 1 888 000 € à 236 000 €.

2/COMPARABILITE DES COMPTES

2.1) Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

Méthode de comptabilisation des droits d'inscription :

Une note de la DGFiP du 3 juillet 2019 confirme la nature des droits d'inscription :

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- il donne droit au service de formation assuré par l'établissement ;
- il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation ;
- il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à partir de juillet 2019 pour l'année universitaire 2019/2020 doivent être entièrement comptabilisés en 2019 sans enregistrer de produit constaté d'avance.

La comptabilisation au prorata temporis n'est donc plus autorisée.

Cette nouvelle réglementation comptable est applicable à compter de l'exercice 2019/2020 pour tous les droits d'inscription.

Ce changement de méthode fait l'objet d'un retraitement du bilan et compte de résultat 2018.

Méthode comptabilisation de la « Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) »

Une note du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du 16 janvier 2020, relative aux phases de gestion de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est venue assoir la méthode comptabilisation de celle-ci :

« [...] Chacun des deux versements opérés par le CROUS donne lieu à une notification de sa part à destination de l'établissement d'enseignement supérieur bénéficiaire. L'établissement bénéficiaire émet un titre de recette à l'occasion de chaque versement, dès notification du CROUS. En régime pérenne, le compte de résultat est impacté par les titres émis à l'occasion de chaque versement. »

En 2018, Aix Marseille Université a comptabilisé un produit à recevoir à hauteur de 4/12^{ème} du montant de la CVEC de l'année universitaire 2018/2019 estimé à partir du nombre d'étudiants ayant servi de base de calcul de l'acompte versé par le CROUS en décembre 2018.

Ce changement de méthode fait l'objet d'un retraitement du bilan et compte de résultat 2018.

2.2) Régularisations

2.2.1) Régularisation sans impact report à nouveau

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dévolution du patrimoine au sein d'AMU, en 2019 une fiabilisation des données patrimoniales a été effectuée par le biais de diverses opérations telles que :

- Des reclassements de comptes à comptes et inter société pour un montant de : **9,69 M€**
- Des sorties d'actif pour un montant de : **10,71 M€**

2.2.2) Régularisations avec impact net positif sur le report à nouveau : 10 144 773 €

- **Extourne produit constaté d'avance sur les droits d'inscription de l'année universitaire 2018/2019 : 9 244 203€**

La nouvelle méthode de comptabilisation des droits d'inscription sans prorata temporis a eu pour conséquence une extourne du produit constaté d'avance n-1 directement par le report à nouveau.

- **Régularisations diverses : 1 088 037€**

Les régularisations diverses tiennent compte de la somme de 1 170 296 € qui aurait dû être facturée en 2017 dans le cadre d'un projet liant AMU à la SATT PACA corse => régularisation en report à nouveau car correction d'erreur

- **Régularisations classe 1 et classe 2 : - 187 467 €**

Récapitulatif des mouvements affectant les comptes 11000000 et 119000000 :

	Report à nouveau (11000000-11900000)	Montant en €
Report à nouveau au 31.12.2018		1 896 511
Affectation du résultat		
Affectation Résultat décision CA - RAN	-	2 152 533
Régularisations		
Régularisations classe 1	-	200 702
Régularisations classe 2		13 235
Changement méthode comptabilisation des droits d'inscription		9 244 203
Régularisations diverses		1 088 037
Report à nouveau au 31.12.2019		9 888 751

3/ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), ont été établis selon les principes comptables repris par l'instruction commune M9 et le Recueil des Normes Comptables pour les Etablissements Publics (RNCEP).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit ci-avant,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
2012XXXX	Frais de premier établissement	3
203XXXXX	Frais de recherche et développement	3
20531XXX	Logiciels acquis sous traité	3
20532XXX	Logiciels créés	3
2058XXXX	Autres concessions et droits	3
208XXXXX	Autres immobilisations incorporelles	5

3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'instruction BOFIP – GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe (conformément à la délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012).

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ Hors taxe. La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € Hors Taxe, à compter de cette délibération.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Subdivision	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
212XXXXX		Agencements, aménagements de terrains	20
214XXXXX		Constructions sur sol d'autrui	20
215XXXXX		Installations techniques, matériel et outillage	NA
	2151XXXX	Installations complexes spécialisées	10
	2153XXXX	Installation à caractère scientifique	5 à 10
	2154XXXX	Matériel	5
	2155XXXX	Outillage	10
	2156XXXX	Matériel enseignement	5
	2157XXXX	Agencements et aménagements du matériel et outillage	10
216XXXXX		Collections	5
217XXXXX		Biens historiques et culturels	NA
218XXXXX		Autres immobilisations corporelles	NA
	2181XXXX	Installations générales, agencements et aménagements divers	20
	2182XXXX	Matériel de transport	5
	2183XXXX	Matériel de bureau et matériel informatique	5
	2184XXXX	Mobilier	10
	2188XXXX	Matériel divers	5

Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratio	Durée d'amortissement (en années)
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures / serrures	8,70%	20
Etanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons, peinture, revêtements de sols, façade	12,20%	20
Electricité	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage / Ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction des composants.

3.3) Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Les éventuelles quotes-parts de situations nette négatives constatées à la clôture de l'exercice dans les participations détenues par l'Université, ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision complémentaire lorsqu'il existe un engagement de refinancement de l'Etat.

Les immobilisations financières incluent le placement à long terme des dotations non consommables de l'Etat, soit 500 m€ pour AMU et 750 m€ pour Amidex.

3.4) Créances, dettes et comptes de régularisation

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

Charges à payer de personnel : il s'agit des charges comptabilisées au titre des rémunérations brutes des agents ainsi que les cotisations sociales afférentes de l'exercice N et pour lesquelles le visa et la liquidation est faite au cours de l'exercice suivant.

Charges constatées d'avance : il s'agit de charges engagées par l'établissement au cours d'un exercice et qui seront imputées à l'exercice suivant auquel elles se rapportent.

Produits à recevoir : il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'une facture de vente.

Produits constatés d'avance : Il s'agit de produits qui concernent l'exercice N+1 mais comptabilisés sur l'année N.

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5) Trésorerie

Les disponibilités sont inscrites au bilan pour leur valeur en compte dans les établissements bancaires à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût historique. Une dépréciation est éventuellement constatée en cas de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

3.6) Provisions pour risques et charges

L'Université d'Aix Marseille enregistre des provisions pour risques et charges lorsque les critères suivants sont remplis :

- Existence d'une obligation implicite ou explicite envers un tiers à la date de clôture ;
- Sortie de ressources certaines ou probables à la date d'arrêté des comptes et sans contrepartie équivalente
- Possibilité d'estimer cette sortie avec une fiabilité suffisante.

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
 - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)
 - o Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 11.
- Heures complémentaires : AMU retient 4/12^{ème} au lieu de 4/10^{ème} prévu dans l'instruction ;
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C).
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année n au montant forfaitaire de 13 000 € par décès ;
- Accident du travail : Evalué forfaitairement.

3.7) Contrats de recherche

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

Conventions simples :

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de la pluri annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

Méthode à l'avancement :

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- À la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- Au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ».

Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'Aix Marseille pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1^{er} novembre 2013.

3.8) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

3.9) Droits d'inscription universitaire

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- il donne droit au service de formation assuré par l'établissement ;
- il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation ;
- il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à partir de juillet 2019 pour l'année universitaire 2019/2020 doivent être entièrement comptabilisés en 2019 sans enregistrer de produit constaté d'avance, plus de comptabilisation au prorata temporis (cf 2.1 changement de méthode comptable).

3.10) Subventions reçues et opérations pluriannuelles

L'Université applique les instructions du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux opérations pluriannuelles, instructions transposées dans le Recueil des normes comptables applicable au 1^{er} janvier 2016.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe fixé par l'instruction du 20 novembre 2013 est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe [assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme].

L'université procède à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

3.11) TVA et impôts

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

- Activités taxables à 100% pour la recherche valorisable,
- Activités non taxables relatives au secteur de la formation,
- Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2019 un coefficient d'assujettissement de 15.34 %.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

3.12) Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués :

- Des financements de l'Etat et autres organismes publics;
- Des dotations initiales des fondations universitaires (consomptibles et non consomptibles);
- Des réserves ;
- Du report à nouveau ;
- Du résultat.

Les dons et legs sont comptabilisés pour leur coût historique.

Les biens remis en dotation sont comptabilisés au compte 1041 dans « Financements Etat » selon le régime de la neutralisation et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative aux financements externes des actifs.

Les dotations aux amortissements sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit d'exploitation. Ces dotations n'impactent pas le résultat mais les capitaux propres (financements reçus).

4/ NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

4.1) Tableau de variation des immobilisations (valeurs brutes)

Mises au rebut et cessions (Valeur Brute **15,85 M€** contre 7,45 M€ en 2018 pour une valeur nette comptable de **0,55 M€** contre 0,31 M€ 2018).

Les biens détruits ou obsolètes ont été identifiés par les composantes qui ont fait l'objet d'une sortie de **5,33 M€** (contre 4,35 M€ en 2018) en valeur brute et à **0,16 M€** en valeur nette (contre 0,28 M€ en 2018).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dévolution du patrimoine au sein d'AMU, en 2019 une fiabilisation des données patrimoniales a été effectuée par le biais de diverses opérations telles que :

- Des reclassements inter société pour un montant de : **9,69 M€**
- Des sorties d'actif pour un montant de : **10,71 M€**

Sorties de composants

Le traitement des biens immobiliers par composants nécessite l'enregistrement de la sortie du composant remplacé chaque fois que des travaux sont effectués sur un bien immobilier.

En 2019, la valeur brute des sorties nécessaires sur les biens immobiliers, compte tenu des travaux effectués en 2019, s'élevé à **3,04 M€** (contre 3,1 M€ en 2018). La valeur nette comptable des composants sortis représente **1,57 M€**.

Les acquisitions de l'exercice 2019 représentent un montant de **55,07 M€** (98,9 M€ en N-1)

Les principales acquisitions concernent essentiellement :

- Installations, agencements, construction : **17,88 M€** (contre 69,9 M€ en 2018, dont les premières mises en service du PPP Luminy intervenues en 2018 56,6 M€).
- Installations, matériels et outillages : **5,07 M€** (contre 6,3 M€ en 2018)
- Le matériel informatique, mobilier, matériel de bureau... : **8,02 M€** (contre 10 M€ en 2018)
- Les immobilisations en cours : **40,28 M€** (contre 12,4 M€ en 2018)

Les travaux en cours au 31 décembre 2019 s'élevé à **38,46 M€** dont :

- M301_04 - TPR2 - Luminy pour **13,80 M€**
- M210_06 - Bâtiment INT neurologie - Timone pour **11,48 M€**
- M207_14 - Pôle Art - St Charles pour **4,31 M€**
- A305_01 - MEGA - La Pauliane pour **4,22 M€**
- A107 -00 - SAPORTA pour **0,62 M€**

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Diminutions				Augmentations			Comptes techniques au 31/12/19	31.12.2019	
			Mise au rebut (IP)	Mise au rebut (Hors IP)	Sortie part composants immobiliers	Fiabilisation actif - sorties	Acquisitions 2019 Etablissement	Opérations de transfert	Fiabilisation actif - redassements			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	2 841 538	- 39 726	- 123 886	- 42 921	-	-	-	320 722	202 774	17 940	64 011	3 240 452
Frais Recherche & Dévelopmt	5 666	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 666
Logiciels acquis / créés	2 637 375	- 39 726	- 108 386	- 26 775	-	-	-	236 586	202 774	17 940	6 016	2 925 803
Autres concessions, brevets	74 234	-	-	16 146	-	-	-	-	-	-	-	58 088
Autres immobilisations incorporelles	124 263	-	-	15 500	-	-	-	84 137	-	-	57 995	250 895
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 186 885 247	- 877 869	- 5 211 135	- 10 375 072	- 10 712 394	- 3 037 169	- 10 712 394	26 782 706	6 727 377	- 17 940	621 488	1 190 785 239
Terrains	293 956 360	-	-	-	-	-	-	561 938	1 011 114	-	-	287 270 812
Constructions, bâtiments dotation	360 785 532	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	355 877 846
Constructions, bâtiments acquis	6 045 311	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 045 311
Inst Agencements constructions dotation	335 279 965	- 40 602	-	7 574	- 152 734	- 409 799	- 152 734	12 333 008	5 558 140	- 205 035	29 352	352 384 722
Inst Agencements constructions acquises	406 063	-	-	-	20 744	-	-	-	-	-	-	244 817
Autres Inst Agencements constructions	16 585 820	-	-	27 285	-	-	-	242 818	31 026	281 804	-	16 416 286
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	1 780 084	- 5 013	- 9 166	- 255 392	-	-	-	324 113	-	-	5 099	1 839 724
Installations, matériels, outillages	117 700 031	- 542 653	- 3 312 653	- 4 525 715	-	-	-	5 437 400	8 850	21 225	162 352	114 948 837
Collections littéraires scientifiques, artistiques	446 596	-	-	7 781	-	-	-	2 000	-	-	-	440 815
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	53 899 485	- 289 601	- 1 862 030	- 4 880 714	-	-	-	7 881 430	118 246	24 569	424 684	55 316 070
<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	2 295 756	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	643 756
<i>Immobilisations financières</i>	1 251 346 182	-	-	-	-	-	-	2 337	-	-	-	1 251 348 519
Total immobilisations corp / incorp / financières	2 443 368 722	- 917 594	- 5 335 021	- 12 069 993	- 10 712 394	- 3 037 169	- 10 712 394	27 105 765	6 930 151	0	685 500	2 446 017 966
<i>En cours d'immobilisation (23130000)</i>	15 147 221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 465 376
<i>Avance (23810000)</i>	856 280	-	-	-	-	-	-	243 270	-	-	-	613 010
<i>En cours d'immobilisation (23xxxxxx)</i>	1 457 180	-	-	-	-	-	-	885 000	-	-	315 779	1 200 779
TOTAL GÉNÉRAL	2 460 829 404	- 1 083 524	- 5 335 021	- 12 168 787	- 10 712 394	- 3 037 169	- 10 712 394	27 747 494	-	0	30 057 127	2 486 297 131

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres		Détention au 31/12/2019		Quote part situation nette au 31/12/19		Provisions				
		31.12.2018	+/-	31.12.2019	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/19	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/18	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/19
26110000	PROTISVALOR	329 985	-	329 985	55 000	58 000	94,83%	200 901	190 510	-	-	-
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44,43%	524 655	233 121	39 990	-	39 990
26110000	SATT	1 888 000	-1 652 000	236 000	2 360	10 000	23,60%	4 189 976	988 834	1 888 000	1 652 000	236 000
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	7 781	-	7 781
	Total	2 265 756	-	613 756	n.a	n.a	n.a	4 513 730	-	1 935 771	1 652 000	283 771

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO et SATT PACA Corse sont intégralement provisionnés en raison des pertes cumulées enregistrées par ces sociétés. Les subventions associées à ces titres sont intégralement reprises.

Les quotes-parts des situations nettes négatives ne sont pas provisionnées en raison de l'engagement de l'Etat de compenser les pertes constatées au-delà du montant du capital de ces sociétés.

Une augmentation puis une réduction de capital de la SATT Paca Corse a permis un apurement des pertes à hauteur de 10 000 000 €. La participation d'AMU dans l'augmentation de capital à hauteur de 2 360 000 € a fait l'objet d'une créance envers l'ANR pour le même montant.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Par ailleurs, la filiale de PACAVALO, PRIMAVERIS, est en cours de liquidation. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

4.2) Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé

Amortissements/Dépréciations	31.12.2018	Mise au rebut (IP)	Mise au rebut (Hors IP)	Sortie de composants sur biens immobiliers	Fiabilisation actif - sorties	Amortissements Dépréciations	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	2 261 830	- 111 018	42 921	-	-	326 597	2 434 488
Frais développement	5 666	-	-	-	-	-	5 666
Logiciels, brevets et licences	2 128 784	- 95 518	26 775	-	-	290 168	2 296 659
Autres concessions, brevets	67 065	-	16 146	-	-	7 146	58 065
Autres immobilisations incorporelles	60 315	- 15 500	-	-	-	29 284	74 098
Immobilisations corporelles	297 930 702	- 5 068 021	10 075 286	- 1 461 309	668 241	47 617 016	328 274 860
Terrains et aménagements	4 213 957	-	-	-	-	1 614 489	5 828 446
Constructions	44 582 659	-	12	135 974	44 816	14 579 085	58 980 941
Constructions sur sol d'autrui	124 288	-	-	-	8 029	49 936	66 323
Installations techniques, matériels et outillages	97 417 666	- 3 278 051	4 716 048	-	-	9 946 597	99 370 164
Collections	24 988	-	-	-	-	15 119	40 108
Autres immobilisations corporelles	41 229 541	- 1 789 970	5 359 226	-	-	8 137 310	42 217 655
Bâtiment remis en dotation	110 337 603	-	-	1 325 335	615 396	13 374 351	121 771 223
Immobilisations financières	1 935 771	-	-	-	-	1 652 000	283 771
TOTAL des amortissements	302 128 302	- 5 179 039	10 118 206	- 1 461 309	668 241	46 291 613	330 993 119

4.3) Financements Etat et autres

Financements externes - AGREGE	Bilan ouverture	Sortie des subventions liées à la mise au rebut	Sortie des subventions hors IP	Sortie des subventions liées à la sortie de composants	FIABILISATION ACTIF	PAR 2019	Extourne PAR 2018	Subventions 2019	31.12.2019	31.12.2019 dont non fléchées *
ETAT	618 490 249	27 892	69 782	1 343 095	9 925 811	18 469 460	3 866 923	13 179 815	608 546 391	68 285 802
Financement des actifs mis à disposition	620 076 755	-	-	1 302 035	9 923 520	-	-	1 940 731	606 910 469	-
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	- 110 371 677	-	-	-	-	-	-	11 429 776	- 121 801 454	-
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	509 705 078	-	-	1 302 035	9 923 520	-	-	- 13 370 507	485 109 016	-
Ministère Education Nationale	147 160 213	354 678	417 749	68 247	3 227	18 469 460	3 866 923	15 210 721	176 129 570	68 285 802
Reprises cumulées Etat	- 38 375 042	326 786	347 967	27 186	936	-	-	15 020 028	- 52 692 195	-
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	108 785 171	27 892	69 782	41 060	2 291	18 469 460	3 866 923	190 693	123 437 375	68 285 802
HORS ETAT	92 177 103	1 953	12 685	216 132	272 397	10 413 350	3 464 899	1 822 931	97 344 251	24 957 285
Région	46 982 818	149 261	613 443	93 734	-	2 834 183	1 690 470	3 862 613	51 132 707	7 707 871
Reprises cumulées Région	- 19 095 336	149 197	610 186	28 692	-	-	-	2 253 939	- 20 561 200	-
Département	20 794 472	31 016	197 283	54 327	-	1 247 627	204 130	191 777	21 747 121	3 791 695
Reprises cumulées Département	- 7 258 617	31 016	192 018	16 298	-	-	-	880 242	- 7 899 526	-
Commune	25 145 717	5 693	6 622	107 819	-	5 568 808	271 421	265 387	30 574 656	8 093 216
Reprises cumulées Commune	- 4 877 099	5 693	6 622	32 807	13 700	-	-	987 585	- 5 814 079	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	32 588 581	167 622	114 650	-	5 481	649 389	545 569	1 107 976	33 501 017	1 486 979
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 15 184 047	166 619	114 650	-	17 089	-	-	1 775 937	- 16 672 578	-
Union Européenne	19 346 267	269 722	105 121	37 093	-	3 449	14 463	1 610	18 924 927	370 691
Reprises cumulées Union Européenne	- 14 492 087	269 722	105 121	9 703	-	-	-	846 763	- 14 954 305	-
Autres organismes	1 850 371	2 359	84 992	-	-	16 999	39 137	8 313	1 749 194	255 750
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 415 616	1 474	84 992	-	-	-	-	41 781	- 1 370 930	-
Autres subventions d'équipement	11 364 074	42 685	49 194	18 838	-	92 895	699 710	377 196	11 023 738	3 251 083
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	- 3 572 397	42 685	45 031	8 179	291 568	-	-	851 557	- 4 036 491	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	710 667 352	29 844	82 467	1 559 227	9 653 414	28 882 810	7 331 821	15 002 746	705 890 642	93 243 087

*Les subventions non fléchées représentent un montant total de **93,2 M€** (contre **77,1 M€** en 2018). A noter **57,5 M€** concernent le Plan Campus.

4.4) Trésorerie

Dotations non consommables

Les dotations non consommables concernent le Plan campus et Amidex, pour un montant respectif de 500 M€ et 750 M€, et sont comptabilisées, en contrepartie des financements de l'Etat, en immobilisations financières.

Les dotations non consommables, placées à long terme auprès d'institutions financières publiques, génèrent les produits financiers suivants utilisés pour le financement des activités Plan Campus et Amidex:

Plan campus : 500 M€ (intérêts reçus 2019 = 20 161 899.98 €)

Amidex : 750 M€ (intérêts reçus 2019 = 25 597 499.98 €)

Valeurs mobilières de placement

LEG CREMIEUX	190 197
CAT TONIC PLUS	11 955 640
Total	12 145 838

Aix Marseille Université a souscrit des comptes à terme* « Tonic plus » pour un montant de 12 M€ :

- 5 000 000 M€ placés sur un CAT échéance 18 mois
- 1 955 640 M€ placés sur un CAT échéance 36 mois
- 5 000 000 M€ placés sur un CAT échéance 36 mois

**compte d'épargne rémunéré à taux fixe attractif à condition que les sommes déposées restent indisponibles pour une certaine durée.*

Trésorerie

La trésorerie représente au 31.12.2019 un total de **202 M€**.

Les fonds placés sur le livret U à hauteur de **10M€** au Crédit Mutuel ont permis de valoriser des intérêts à hauteur de **17K€**.

Niveaux respectifs de la trésorerie disponible en fin de mois pour l'exercice 2019 :

	31/12/2018	31/01/2019	28/02/2019	31/03/2019	30/04/2019	31/05/2019	30/06/2019
CLASSE 5							
VMP							
Comptes à terme				11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640
Legs Crémieux	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197
DGFIP	472 451	472 451	374	374	374	374	-
BANQUE							
Livret institutionnel triplex	21 866 318	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Compte Trésor Public	176 572 854	269 717 681	219 806 602	169 115 517	268 167 726	219 593 477	165 735 387
Caisse	5 838	6 138	2 200	3 257	5 145	4 019	3 370
Encaissements/décaissements en cours	298 783	- 1 029 297	428 709	3 612 211	87 039	- 2 434 559	181 899
TOTAL	199 406 442	279 357 170	230 428 082	194 877 196	290 406 121	239 309 149	188 066 493

	31/07/2019	31/08/2019	30/09/2019	31/10/2019	30/11/2019	31/12/2019
CLASSE 5						
VMP						
Comptes à terme	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640	11 955 640
Legs Crémieux	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197	190 197
DGFIP	-	-	-	-	-	-
BANQUE						
Livret U	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Compte Trésor Public	316 382 671	278 374 520	229 988 034	317 926 399	233 959 761	180 842 721
Caisse	2 289	5 398	8 386	3 141	2 162	1 048
Encaissements/décaissements en cours	- 1 257 206	- 1 718 670	- 1 632 199	- 766 610	- 389 253	- 488 506
TOTAL	337 273 592	298 807 085	250 510 059	339 308 767	255 718 507	202 501 100

Les encaissements et décaissements en cours incluent au 31 décembre 2019 :

- Des encaissements en cours pour un montant de 156 916 €
- Des décaissements en cours pour un montant de 645 422 € (trésorerie passive)

4.5) tableau de variation des capitaux propres

BILAN (€)	Biens mis à disposition (10411000-10491&10492)	Subventions d'investissements (101/10413 & 10493 - 13)	Dotations initiales fondations (10312130) et reprises sur dotations comptables (10317900)	Réserves (10682000/10688000)	Report à nouveau (11000000-11900000)	Résultat (6/7)	Total des capitaux propres
31.12.2018	509 705 077	200 962 273	1 299 350	130 599 794	1 896 511	7 922 739	852 385 745
Nouvelles subventions d'investissement fonds propres	1 940 731	21 025 594					19 084 862
PAR		28 882 810					28 882 810
Neutralisations sorties		2 622 645					2 622 645
QP des subventions d'investissement	11 429 776	22 657 832					34 087 608
Sortie part composants	1 302 035	380 058					1 682 093
Autres sorties		2 612 091					2 612 091
Régularisations diverses	9 923 520	270 106			1 088 037		8 565 377
Dotations consommées - fondations			- 144 453				144 453
EXT PAR		7 331 821					7 331 821
Changement méthode comptabilisation Droits d'inscription					9 244 203		9 244 203
Régularisations classe 1					200 702		200 702
Régularisations classe 2					13 235		13 235
Affectation RT 2018				10 075 272	2 152 533	7 922 739	0
Résultat 2019						6 223 450	6 223 450
31.12.2019	485 109 015	220 781 626	1 154 897	140 675 066	9 888 751	6 223 451	863 832 804

4.6) Tableau de variation des provisions pour risques et charges

Comptes	Situations et mouvements				
	Provisions au 31/12/2018	Dotations de l'exercice 2019	Reprises de l'exercice 2019		Provisions au 31/12/2019
			Utilisées	Non utilisées	
15110000 - Provisions pour litiges	450 794	289 526	69 737	122 430	548 153
15180000 - Provisions pour risques et charges	10 067 782	8 792 797	1 842 810	8 224 972	8 792 797
TOTAL	10 518 576	9 082 323	1 912 547	8 347 402	9 340 950

Détail mouvements figurant au bilan au 31.12.2019

Détail du compte 15110000 – provisions pour litiges

Libellé	31/12/2018	Reprise	Provision	31/12/2019
Divers litiges	348 363	89 737	289 526	548 153
Ressources affectées	102 430	102 430	-	-
TOTAL	450 793	192 167	289 526	548 153

Détail du compte 15180000 – provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2018	Reprise	Provision	31/12/2019
Heures complémentaires (4/12ème)	1 939 272	1 939 272	2 303 042	2 303 042
Contrats PVM	361 321	361 321	361 321	361 321
CET	1 754 963	1 754 963	2 028 619	2 028 619
CP titulaires	5 235 644	5 235 644	3 693 311	3 693 311
CONTRATS RECHERCHE	472 582	472 582	154 504	154 504
PROVISION AMU CAPITAL DECES	104 000	104 000	52 000	52 000
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	200 000	200 000	200 000	200 000
TOTAL	10 067 782	10 067 782	8 792 797	8 792 797

4.7/ Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	1 341 055 178	1 336 031 267	- 5 023 911	5 311 866	16 567 396	1 314 152 006
Dettes financières et autres emprunts	1 340 937 521	1 335 886 151	- 5 051 371	5 311 866	16 567 396	1 314 006 889
Dotations non consommables	1 250 000 000	1 250 000 000	-			1 250 000 000
Emprunts / Cessions Dailly	36 299 617	33 042 860	- 3 256 757	3 317 129	8 368 028	21 357 703
Emprunts auprès des établissements de crédits	54 637 904	52 843 290	- 1 794 614	1 994 736	8 199 368	42 649 186
Dépôts et cautionnement reçus	117 657	145 117	27 460			145 117
Dépôts et cautionnement reçus	117 657	145 117	27 460			145 117
Total général	1 341 055 178	1 336 031 267	- 5 023 911	5 311 866	16 567 396	1 314 152 006

4.8/ Etat des échéances des créances

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Créances	104 288 488	142 920 034	38 631 546	142 920 034		
Avances et acomptes versés sur commandes	366	74 633	74 267	74 633		
Créances clients et comptes rattachés	7 619 961	7 655 512	35 550	7 655 512		
Clients douteux	5 213 765	3 704 719	- 1 509 046	3 704 719		
Clients: Factures à établir	2 460 895	2 146 045	- 314 850	2 146 045		
Créances clients	5 159 066	5 509 466	350 400	5 509 466		
Dépréciation	- 5 213 765	- 3 704 719	1 509 046	- 3 704 719		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	94 047 721	132 185 142	38 137 421	132 185 142		
Créance: TVA	2 089 832	4 166 903	2 077 071	4 166 903		
Créances: Subventions d'exploitation	56 410 310	73 714 118	17 303 808	73 714 118		
Créances: Subventions d'investissement	35 547 578	54 304 120	18 756 542	54 304 120		
Créances sur les autres débiteurs	2 620 440	3 004 747	384 307	3 004 747		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	745 192	1 017 706	272 514	1 017 706		
Total général	105 033 680	143 937 740	38 904 060	143 937 740		

Commentaire :

L'augmentation significative des créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne provient notamment de la variation des produits à recevoir détaillés ci-après.

Détail des produits à recevoir et clients - Factures à établir (en €) :

Nature		2018	2019	Variation 2018 / 2019 en €
INVESTISSEMENT	Recherche	22 112 931	19 635 391	- 2 477 539
	CPER	9 861 035	18 739 794	8 878 759
	HORS RECHERCHE	205 586	41 568	- 164 018
	Plan Campus	1 645 868	14 305 694	12 659 826
	Amidex	80 930	496 365	415 435
TOTAL INVESTISSEMENT		33 906 350	53 218 813	19 312 463
FONCTIONNEMENT	Recherche	39 893 961	45 856 866	5 962 905
	CPER	245 771	166 684	- 79 087
	PPP	1 120 271	1 053 304	- 66 967
	Plan Campus	109 475	98 728	- 10 747
	Amidex	3 231 885	10 713 710	7 481 825
	FORCO /VAE	1 609 474	1 884 643	275 169
	CVEC	882 380	1 252 407	370 027
	Mise à disposition Personnel	355 540	25 487	- 330 053
	Subventions hors recherche	4 516 519	8 231 497	3 714 978
	Brevets	1 032 617	1 213 253	180 636
	AOT (location/redevance)	29 405	16 910	- 12 495
	Trop perçus	215 068	219 898	4 830
	Autres	286 086	219 005	- 67 081
	TOTAL FONCTIONNEMENT		53 528 452	70 952 392
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR ET FACTURES A ETABLIR		87 434 802	124 171 204	19 312 463
	TVA sur factures à établir	-	202 209	32 281
TOTAL		87 264 874	123 968 996	36 704 121

4.9) Etat des échéances des dettes d'exploitation

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 912 139	58 938 884	6 026 745	58 938 884		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 912 139	58 938 884	6 026 745	58 938 884		
Dettes fournisseurs	793 844	821 395	27 550	821 395		
Fournisseurs: Factures non parvenues	52 118 294	58 117 489	5 999 195	58 117 489		
Dettes fiscales et sociales	13 606 435	14 384 350	777 915	14 384 350		
Dettes fiscales et sociales	13 606 435	14 384 350	777 915	14 384 350		
CAP Personnel	13 436 507	14 182 141	745 634	14 182 141		
Dettes: TVA	169 928	202 209	32 281	202 209		
Avances et acomptes recus	173 853 243	212 933 479	39 080 235	212 933 479		
Autres dettes non financières	2 940 563	2 882 019	- 58 544	2 882 024		
Autres dettes non financières	2 940 563	2 882 019	- 58 544	2 882 024		
Autres dettes non financières	2 536 304	2 385 119	- 151 185	2 385 124		
Avoirs à établir	3 859	-	3 859	-		
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	400 400	496 900	96 500	496 900		
Produits constatés d'avance	16 406 976	4 184 900	- 12 222 076	4 184 900		
Total général	259 719 356	293 323 631	33 604 275	293 323 636		

La dette « Fournisseur : factures non parvenues » inclus l'avancement du PPP Luminy 2017 au 31/12/2019, pour un montant de 48.5 M€ alors que la dette financière ne sera activée que lors de la livraison de la dernière tranche prévue en 08/2020.

4.10) Etat des produits constatés d'avance (en €)

Imputation	Libellé	31.12.2018	31.12.2019	Variation
48700000	PCA - DI	9 244 202	-	9 244 202
48700000	PCA - DRI - hors recherche	1 019 757	399 179	620 578
48700000	PCA - Formation Continue + PRF	2 476 739	1 350 093	1 126 646
48700000	PCA - Patrimoine	505 020	165 751	339 269
48700000	PCA - Recherche	2 854 139	1 825 975	1 028 164
48700000	PCA - Autres	307 117	443 903	136 786
TOTAL Produits constatés d'avance		16 406 976	4 184 899	- 12 222 072

La variation de 9.2 M€ sur les PCA – DI s'explique par le changement de méthode comptable sur le traitement de ceux -ci.

4.11) Détail compte de résultat : Charges

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Achats	29 244	35 060	5 816			
Achats	29 244	35 060	5 816			
Autres achats	2 084	1 848	236			
Frais sur achats	27 161	33 212	6 051			
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	77 905 058	79 560 753	1 655 696			
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	77 905 058	79 560 753	1 655 696			
Achats de sous-traitance et services extérieurs	21 728 379	22 797 120	1 068 741			
Achats et variations de stock	21 683 135	21 687 544	4 409			
Autres services extérieurs	34 493 543	35 076 089	582 546			
Charges de personnel	500 350 156	511 081 336	10 731 181			
Autres charges de personnel	1 439 982	1 524 098	84 116			
Charges sociales	199 981 165	204 568 315	4 587 150			
Salaires, traitements et rémunérations divers	298 929 009	304 988 924	6 059 915			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	33 892 455	37 732 196	3 839 741			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	33 892 455	37 732 196	3 839 741			
Autres charges diverses	10 346 918	9 725 744	621 173			
Autres charges spécifiques	12 585 798	17 351 389	4 765 591			
Autres droits	17 924	889	17 035			
Autres impôts et taxes	497 143	197 207	299 936			
Contribution FIPHP	1 587 578	1 387 027	200 550			
Droits d'auteur	189 144	182 208	6 936			
Impôt et taxes - Personnel	6 477 045	6 624 070	147 025			
Pertes sur créances irrécouvrables	94 959	213 761	118 802			
Redevances pour concessions	2 082 168	2 049 899	32 269			
Taxes Foncières	13 777	-	13 777			
Dotations aux am, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	64 099 760	62 776 817	1 322 942			
Charges financières	1 911 240	2 081 715	170 475			
Charges d'intérêt	1 900 656	2 076 844	176 188			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		374	374			
Pertes de change	10 584	4 497	6 087			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		236 000	236 000			
Total général	678 187 912	693 503 878	15 315 966			

Commentaires :

Le montant total des charges s'élève à 694 M€.

Ce chiffre est en hausse de 15M€, par rapport à celui de 2018.

Les principales évolutions concernent :

- ✓ +1.7 M€ pour les consommations marchandises et approvisionnement (dont +1.1 M€ pour les achats de sous-traitance et services extérieurs) ;
- ✓ + 10.7 M€ pour les charges de personnel (+6.1 M€ pour les salaires bruts et +4.6 M€ pour les charges sociales) ;
- ✓ + 3.8 M€ pour les autres charges de fonctionnement (dont une augmentation des charges spécifiques de 4.8 M€ expliquée par l'exonération des droits d'inscription différés) ;

4.12) Détail compte de résultat : Produits

	2018	2019	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	578 092 525	591 125 761	13 033 236
Subventions pour charges de service public	507 334 893	509 486 637	2 151 744
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de sautres entités publiques	66 527 895	73 452 446	6 924 551
Dons et legs	96 876	192 661	95 786
Produits de la fiscalité affectée	4 132 861	7 994 017	3 861 156
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	56 676 775	55 145 583	1 531 192
Ventes de biens ou prestations de services	44 224 789	52 008 833	7 784 044
Produits de cessions d'éléments d'actif	19 796	19 796	19 796
Autres produits de gestion	12 451 986	3 116 954	9 335 032
Autres produits	51 220 118	51 451 531	231 413
Reprise du financement rattaché à un actif	36 888 507	36 090 993	797 513
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	14 331 611	15 360 538	1 028 927
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	10 640	17 591	6 951
Gains de change	6 473	4 333	2 140
Autres produits financiers	104 120	94 528	9 592
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		1 888 000	1 888 000
Total général	686 110 651	699 727 328	13 616 677

Le montant global des recettes s'éleve à 700 M€.

Ce chiffre est en progression de **1.98 %** par rapport à celui de 2018.

La hausse représentant un total de **13,6 M€** est liée à l'augmentation de la subvention pour charges de service public pour un montant de 2.2 M€. Les subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques augmentent également pour un montant de 7 M€. Puis l'augmentation des produits de la fiscalité de 3.9 M€ expliquée notamment par la CVEC et sa méthode de comptabilisation en gestion pérenne pour 4.5 M€ contre un produit de 763 k€ en 2018 pour son année universitaire de lancement.

On note une diminution significative des autres produits de gestion de 9.3 M€ qui s'explique notamment par l'arrêt en 2019 des facturations inter-sociétés afin de se conformer à la réglementation en vigueur à ce sujet.

4.13) Engagements hors bilan

4.13.1) Partenariats Publics Privés (PPP)

Au 31 décembre 2019, Amu est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières, selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) 2020, soit 12.75 %.

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants).

L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les mêmes raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

	Océanoméd 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
<p>R2</p>	$R2_k^L = R2_k^B \times \left(0,15 + 0,10 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,22 \times \frac{EBIQ00_k}{EBIQ00_0} + 0,17 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} + 0,36 \times \frac{BT50_k}{BT50_0} \right)$ <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R2_k^L$ désigne la redevance trimestrielle R2 révisée du trimestre k ; - $R2_k^B$ désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_0$, publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_k$ désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k ; - $EBIQ00_0$, publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue en mai 2012, soit 127,2 ; - $EBIQ00_k$, publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k ; - $ICHT^{rev} - TS_0$, publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHT^{rev} - TS$ connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHT^{rev} - TS_k$, publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHT^{rev} - TS$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k ; - $BT50_0$, publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue en mai 2012, soit 180,8 ; - $BT50_k$, publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k ; 	$R2 = R2_0 \times \left[15\% + 45\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 40\% \times \frac{BT50}{BT50_0} \right]$ <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ $R2_0$ est le loyer de la période considérée en euros courants ▪ $R2_k$ est le loyer R2 en euros valeur 30/09/2013 ▪ $ICHT-IME_0$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques valeur connue au 30/09/2013, soit 111.5 ▪ $BT50_0$ est l'indice entretien - rénovation tous corps d'état, valeur connue au 30/09/2013, soit 183.7 ▪ $ICHT-IME$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix ▪ $BT50$ est l'indice entretien - rénovation tous corps d'état, dernière valeur connue au moment de la révision du prix 	$R2_n = R2_0 \times \left[20\% + 80\% \times \frac{BT50_n}{BT50_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R2_0$ = valeur du Loyer R2 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R2_n$ = valeur de Loyer R2 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ $BT50_0$ = valeur référence du dernier indice connu rénovation entretien tout corps d'état à la date de remise de l'Offre Finale, soit 106,2 ; ✓ $BT50_n$ = valeur du dernier indice BT50 connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

Luminy 2017	Aix Quartier des Facultés	Océanomed 2
$R3_n = R3_0 * \left[20\% + 64\% * \frac{ICHT - IME_n}{ICHT - IME_0} + 16\% * \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ R3n = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ R3n = valeur de Loyer R3 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ ICHT-IME0 = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salariés, industrie mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ; ✓ ICHT-IMEn = valeur du dernier indice ICHT-IME connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ FSD2n = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ; ✓ FSD2n = valeur du dernier indice FSD2 connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; 	$R3 = R3_0 \times \left[15\% + 50\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD - 2}{FSD - 2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> • R3 est le loyer de la période considérée en euros courants • R3₀ est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013 • ICHT-IME₀ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 • BT01₀ correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 680,5 • FSD2₀ est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013 • ICHT-IME est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix • BT01 correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix. • FSD2 est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix. 	$R3^k_k = R3^0_k \times \left(0,15 + 0,12 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,73 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} \right)$ <ul style="list-style-type: none"> - R3^k_k désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - R3⁰_k désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - BT01₀ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - BT01_k publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - ICHT^{rev} - TS₀ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICHT^{rev} - TS connue en mai 2012, soit 109,9 ; - ICHT^{rev} - TS_k publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICHT^{rev} - TS connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.
$R4_n = R4_0 * \left[20\% + 80\% * \frac{ICHT - N_n}{ICHT - N_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ R4n = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ R4n = valeur de Loyer R4 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ; ✓ ICHT-N₀ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ; ✓ ICHT-N_n = valeur du dernier indice ICHT-N connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ; 	$R4 = R4_0 \times \left[15\% + 25\% \times \frac{RI}{R_0} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_0} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> • R4 est le loyer de la période considérée en euros courants • R4₀ est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013 • RI₀ est l'indice Risque industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5753 • SYNTEC₀ est l'indice SYNTEC, valeur connue au 30/09/2013, soit 245,8 • IPC₀ est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125,6 • RI est l'indice Risque industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix • SYNTEC est l'indice SYNTEC, dernière valeur connue au moment de la révision du prix • IPC est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix 	$R4^k_k = R4^0_k \times \left(0,15 + 0,42 \times \frac{ICC_k}{ICC_0} + 0,43 \times \frac{4018E_k}{4018E_0} \right)$ <ul style="list-style-type: none"> - R4^k_k désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - R4⁰_k désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - ICC₀ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012, soit 1638 ; - ICC_k publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - 4018E₀ publié par Le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages en mai 2012, soit 124,8 ; - 4018E_k publié par Le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages à la date de facturation de la redevance du trimestre k.

- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans et prévoit les conditions financières suivantes :

Récapitulatif des conditions financières pour le Partenariat Public Privé - OCEANOMED 2									
Informations financières au 31.12.2019									
	Imputations comptables des paiements - Emplois			Financement - Ressources			Sommes dues au 31/12/2019		
	Classe 2	Classe 6		Classe 1	Classe 7				
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus	Dotation campus		
Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	4 869					4 869			
Loyer financier, dont :									
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)					3 085				1 932
Capital (investissement)	6 563					6 563			5 258
Loyer Gros Entretien - Renouvellement		2 411							2 188
Loyer Maintenance technique et petit entretien									2 664
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes			3 166	1 146					961
Total	11 432	2 411	3 166	1 146	3 085	11 432	9 809	13 003	
Total des Emplois et des ressources					21 240		21 240		

Calendrier financier indicatif en euros constants (Océanomed 2) :

Calendrier Financier (au prorata de TVA et en milliers d'euros - K€)							
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion - Assurances - Taxes	Total
2012 à 2015	4 869						4 869
2014		67	70	12	26	10	183
2015		237	234	41	90	34	636
2016		242	226	42	95	35	639
2017		248	217	43	96	35	639
2018		253	208	44	98	36	639
2019		258	198	43	97	36	633
2020		263	190	46	103	38	640
2021		270	179	48	106	39	641
2022		275	170	49	109	40	643
2023		281	160	51	112	41	644
2024		287	150	52	115	42	646
2025		293	139	54	119	43	647
2026		300	128	55	122	44	649
2027		284	117	80	125	45	652
2028		266	107	106	129	47	656
2029		294	97	85	133	48	656
2030		323	86	62	136	49	656
2031		248	74	151	140	51	664
2032		124	68	290	144	52	677
2033		75	64	345	148	53	685
2034		198	60	213	152	55	678
2035		270	50	141	156	56	673
2036		261	41	157	161	58	678
2037		330	30	89	165	59	674
2038		356	18	70	170	61	674
2039		260	5	45	117	42	469
Total	4 869	6 563	3 085	2 411	3 166	1 146	21 240
Immobilisation		11 431 821					

- Aix Quartier des Facultés (TTC) :

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois.

Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public-Privé - Aix Quartier des Facultés											
Données disponibles au 31.12.2019											
Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources			Impact résultat		Sommes dues au 31/12/2019
	Classe 2		Classe 6			Classe 1		Classe 7			
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Financements long terme	Dotations campus	Autres financements	Dotation campus	ressources propres	
TOTAL											
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	15 650							15 650			
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique	17 089							17 089			-
Compte de réserve pour le service de la dette	1 089							1 089			
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	- 1 089							- 1 089			- 1 089
Fiche modificative	3 291							3 291			406
Loyer financier, dont :	112 724										
Intérêts	21 547									21 547	17 598
Capital	91 177								91 177		75 579
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	37 665									37 665	34 146
Loyer Maintenance technique et petit entretien	33 613			33 613						33 613	29 933
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	10 346			10 346						10 346	9 803
Total	230 378	37 665	33 613	10 346	21 547	91 177	36 030	103 171	103 171	-	166 375
Total des Emplois et des ressources	127 207	127 207	103 171	103 171	103 171	127 207	127 207	103 171	103 171	-	166 375

Calendrier financier indicatif en euros constants (Aix Quartier des Facultés):

Calendrier Financier Indicatif, Selon Echéancier d'Origine du Contrat de Partenariat (en TTC et en milliers d'euros - K€)											
Année	Préfinancement	Tranche Spécifique	Fiche modificative	Dépenses en Capital (net reprise CSRD)	Part d'imposition (IS)	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion et assurance	Taxes	Total
2015				-		-	77	128	28	-	233
2016	9 532			-		-	322	466	86	1	10 406
2017	6 119	4 201	301	855	2	321	524	660	157	3	13 144
2018	-	12 888	774	4 901	14	1 693	806	773	250	1	22 100
2019	-	-	1 809	4 921	12	1 896	895	827	246	9	10 615
2020	-	-	406	5 006	26	1 525	1 090	979	301	9	9 341
2021	-	-	-	5 032	26	1 451	1 122	1 006	309	9	8 956
2022	-	-	-	3 646	26	1 425	1 156	1 035	318	9	7 614
2023	-	-	-	3 339	26	1 227	1 191	1 064	326	9	7 182
2024	-	-	-	3 352	26	1 163	1 227	1 094	335	9	7 206
2025	-	-	-	3 366	27	1 097	1 263	1 124	344	9	7 230
2026	-	-	-	3 378	27	1 031	1 301	1 156	354	9	7 256
2027	-	-	-	3 389	27	966	1 340	1 188	363	9	7 282
2028	-	-	-	3 397	27	902	1 381	1 222	373	9	7 310
2029	-	-	-	3 406	28	836	1 422	1 256	383	9	7 339
2030	-	-	-	3 412	28	771	1 465	1 291	394	9	7 370
2031	-	-	-	3 417	28	706	1 509	1 328	404	9	7 401
2032	-	-	-	3 419	29	642	1 554	1 365	415	9	7 434
2033	-	-	-	3 422	29	578	1 601	1 403	427	9	7 468
2034	-	-	-	3 421	29	514	1 649	1 443	438	9	7 503
2035	-	-	-	3 419	30	451	1 698	1 483	450	9	7 540
2036	-	-	-	3 415	30	388	1 749	1 525	463	9	7 579
2037	-	-	-	3 409	30	326	1 802	1 568	475	9	7 619
2038	-	-	-	3 401	31	264	1 856	1 612	488	9	7 660
2039	-	-	-	3 391	31	203	1 911	1 657	501	9	7 704
2040	-	-	-	3 378	32	143	1 969	1 704	515	9	7 749
2041	-	-	-	3 362	32	84	2 028	1 751	529	9	7 795
2042	-	-	-	2 324	30	262	1 758	1 505	455	7	6 341
Total	15 650	17 089	3 291	91 177	682	20 865	37 665	33 613	10 129	218	230 378
Immobilisation				127 207							

- **Luminy 2017 (prorata de TVA) :**

Il s'agit du contrat de partenariat Public Privé signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Ce contrat de partenariat public privé prévoit les livraisons successives suivantes :

N° ou intitulé de la tranche	Contenu de la tranche	Date contractuelle de mise à disposition	Régime de TVA	Montant prévisionnel de l'investissement (k€)
1	Bâtiment Hexagone	31/08/2018	Prorata	24 334
2	Eléments du bâtiment TPR1 (phase 1)	31/08/2018	Prorata	21 071
3	Eléments du bâtiment TPR1 (phase 2)	20/12/2018	Prorata	11 198
4	Bâtiment TPR2	31/08/2020	Prorata	28 140
TOTAL				84 743

Le contrat prévoit des versements anticipés selon le calendrier suivant :

Date de versement	Versement anticipé (k€)
1 30/06/2017	4 331
2 30/09/2017	1 851
3 31/12/2017	1 851
4 31/03/2018	1 851
5 30/06/2018	1 852
6 30/09/2018	1 841
7 31/12/2018	1 821
8 31/03/2019	1 795
9 30/06/2019	1 794
10 30/09/2019	1 793
11 31/12/2019	1 792
12 31/03/2020	1 799
13 30/06/2020	1 799
14 30/08/2020	639
TOTAL	26 810

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Luminy

Sur la base des données disponibles au 31.12.2019 et d'un taux d'intérêt estimé

	Imputations comptables des paiements - Emplois				Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2019
	Classe 2		Classe 6		Classe 1		Classe 7	impact résultat	
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus	Dotation campus		
					Financements long terme	Autres financements		ressources propres	
	TOTAL								
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - K€)	26 810					26 810			4 238
Versements anticipés (intérêts de pré-financement)	-					-			-
Versement anticipé de la Tranche spécifique									
Loyer financier, dont :									
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)	19 711				19 711			19 711	19 711
Capital (investissement)	57 933					57 933			57 933
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	13 720	13 720						13 720	13 540
Loyer Maintenance technique et petit entretien	9 799		9 799						9 467
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	7 198			7 198				7 198	7 198
Total	135 172	13 720	9 799	7 198	19 711	57 933	26 810	40 629	112 086
Total des Emplois et des ressources au 31/12/2019	84 743				50 429		84 743	40 883	9 799

Calendrier financier indicatif en euros constants (Luminy 2017) :

Calendrier Financier indicatif, Selon Echancier d'origine du Contrat de Partenariat (au prorata de TVA et en milliers d'euros - k€)									
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Part d'imposition (IS)	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Loyer de gestion, taxes et assurances	Total	
2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2017	8 033	-	-	-	-	-	-	8 033	
2018	7 364	-	-	-	40	73	-	7 477	
2019	7 175	-	-	-	141	259	-	7 575	
2020	4 238	691	494	5	154	298	104	5 983	
2021	-	2 193	1 439	14	188	372	301	4 506	
2022	-	2 204	1 375	12	242	372	290	4 495	
2023	-	2 310	1 298	12	212	372	287	4 490	
2024	-	2 297	1 242	11	267	372	287	4 476	
2025	-	2 345	1 182	11	270	372	287	4 467	
2026	-	2 371	1 127	11	288	372	287	4 455	
2027	-	2 394	1 072	11	307	372	287	4 442	
2028	-	2 388	1 021	11	347	372	287	4 426	
2029	-	2 364	964	11	406	372	287	4 404	
2030	-	2 373	910	11	435	372	287	4 387	
2031	-	2 486	854	11	377	372	287	4 386	
2032	-	2 407	798	10	478	372	287	4 352	
2033	-	2 252	740	10	639	372	287	4 300	
2034	-	2 125	685	10	771	372	287	4 250	
2035	-	1 712	634	10	1 123	372	287	4 137	
2036	-	1 719	591	9	1 132	372	287	4 109	
2037	-	1 930	539	9	989	372	287	4 126	
2038	-	1 785	483	8	1 124	372	287	4 059	
2039	-	1 966	434	8	1 006	372	287	4 073	
2040	-	2 141	387	8	893	372	287	4 087	
2041	-	2 752	329	8	472	372	287	4 219	
2042	-	2 833	260	7	451	372	287	4 211	
2043	-	3 075	190	7	318	372	287	4 249	
2044	-	3 104	107	7	346	372	287	4 223	
2045	-	1 715	310	4	306	248	192	2 774	
TOTAL	26 810	57 933	19 466	245	13 720	9 799	7 198	135 172	
Immobilisation		84 743							

4.13.2) Fondation infectiopolole

L'université Aix Marseille a versé au cours de l'exercice 2019 un montant de 50K€. L'engagement hors bilan au 31 décembre 2019 est de 50K€, soit 50K€ en 2020.

4.13.3) Contrat de Plan Etat Région (CPER)

- Le précédent CPER voit ses derniers projets aboutir. Au 31/12/2019, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ 2.8 M€ sur les 111M€ de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **5.8 M€**.
- CPER 2015-2020, concernant l'Université d'Aix Marseille, pour un montant voté de **53.6M€** : Au 31/12/2019, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **22.6 M€** sur les 53.6M€ de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **7.6 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération	Nature	Montant CPER voté	2019		2018	
			Contrats engagés au 31/12/2019 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2019	Contrats engagés au 31/12/2018 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2018
Bâtiment pédagogique IUT	Personnel	5 618 364				
	Fonctionnement Investissement	5 618 364	5 618 364	5 602 256	5 618 364	5 602 256
Bâtiment pédagogique Timone	Personnel	9 000 000				
	Fonctionnement Investissement	9 000 000	8 118 628	8 116 228	8 114 336	8 114 228
Cafeteria Montperrin	Personnel	235 000				
	Fonctionnement Investissement	235 000	229 777	229 777	229 777	228 603
CERIMED	Personnel	11 600 000				
	Fonctionnement Investissement	11 600 000	11 685 965	11 685 965	11 685 965	11 685 965
Extension Schuman	Personnel	17 201 429				
	Fonctionnement Investissement	17 201 429	16 728 475	16 711 826	16 728 475	16 711 826
MEGA	Personnel	8 600 000				
	Fonctionnement Investissement	8 600 000	7 506 482	4 273 777	7 442 598	705 062
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	Personnel	15 006 498				
	Fonctionnement Investissement	15 006 498	14 723 404	14 685 095	14 699 205	14 498 249
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	Personnel	3 800 000				
	Fonctionnement Investissement	3 800 000	3 959 325	3 957 383	3 919 558	3 902 710
Pôle Arts	Personnel	6 700 000				
	Fonctionnement Investissement	6 700 000	6 162 550	4 412 211	5 860 269	1 011 221
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche (Financement AMU)	Personnel	1 200 000				
	Fonctionnement Investissement	1 200 000	1 421 400	776 257	1 417 917	267 445
Sport Saint-Jérôme	Personnel	1 450 000				
	Fonctionnement Investissement	1 450 000	1 457 659	1 456 829	1 454 468	1 453 638

Opération	Nature	Montant CPER voté	2019		2018	
			Contrats engagés au 31/12/2019 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2019	Contrats engagés au 31/12/2018	Dépenses réalisées au 31/12/2018
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	7 350 000				
Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)		7 350 000	1 270 559	850 208	790 620	763 757
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseillais St Jérôme	Personnel Fonctionnement Investissement	9 535 000				
Total Espaces d'Enseignement St Jérôme		9 535 000	9 480 550	9 148 568	8 424 945	4 578 706
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences	Personnel Fonctionnement Investissement	14 150 000				
Total pôle Neurosciences		14 150 000	14 087 564	11 800 523	10 714 935	6 820 781
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	2 000 000				
Total Mise en sécurité Marseille Nord		2 000 000	1 046 953	1 019 810	947 664	750 354
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	Personnel Fonctionnement Investissement	7 700 000				
Total Requalification bâtiment Campus St Charles		7 700 000	922 559	286 506	836 176	150 420
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard	Personnel Fonctionnement Investissement	4 100 000				
Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard		4 100 000	4 064 552	283 775	386 825	192 464
Enseignement Science Montperrin et Pôle Judiciaire	Personnel Fonctionnement Investissement	7 500 000				
Total Enseig Sciences & Pôle Judiciaire		7 500 000	0	0	0	0
Mise à Niveau des Espaces du CMI	Personnel Fonctionnement Investissement	1 000 000				
Total Mise à Niveau Espaces CMI		1 000 000	0	0	0	0
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	Personnel Fonctionnement Investissement	200 000				
Total Signalétique		200 000	103 738	71 477	85 514	67 677
* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant, présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.						
TOTAL ANCIEN CPER		110 746 058	107 946 794	102 204 203	107 505 697	94 477 803
TOTAL NOUVEAU CPER		53 535 000	30 976 475	23 460 867	22 186 679	13 324 158

4.14) Filiales et participations/participations liées

Tableau des filiales et participations							
Valeur comptable des titres détenus		Quote part du capital détenu en %		Résultat 2019	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Chiffre d'affaires 2019
		BRUT	NET				
PROTISVALOR	329 985	329 985	94,83	-	348 000	556 067	14 545 837
PACAVALO	39 990	-	44,43	-	90 000	609 952	-
SATT	236 000	-	23,60	-	1 000 000	289 011	467 769
DIVERS	7 781	-					
TOTAL	613 756	329 985		-	1 438 000	342 896	15 013 606

4.15) Effectifs

Ci-après l'évolution des effectifs (en ETPT) et de la masse salariale associée.

TIT / ANT	A / B / C	2018		2019		EVOLUTION 2019-2018	
		ETPT	MS	ETPT	MS	ETPT	MS
BIATSS							
		3 150	153 524 062	3 151	156 359 329	1	2 835 267
CONTRACT							
	A	385	16 812 284	387	17 300 024	2	487 741
	B	182	5 809 099	187	5 967 985	5	158 886
	C	418	13 247 231	377	11 026 500	-41	2 220 731
	<i>Sous-total</i>	985	35 868 614	951	34 294 509	-35	1 574 105
TITULAIRE							
	A	598	44 290 198	634	47 674 705	36	3 384 507
	B	544	28 613 061	549	29 262 991	5	649 929
	C	1 023	44 752 189	1 017	45 127 124	-6	374 935
	<i>Sous-total</i>	2 165	117 655 448	2 200	122 064 820	36	4 409 372
ENSEIGNANT							
		4 256	342 647 171	4 314	346 773 584	58	4 126 413
CONTRACT	Contractuel Enseignant et recherche	69	4 284 111	67	4 146 151	-1	137 960
	ATER/LECT	232	9 700 904	239	9 989 775	7	288 871
	HU	216	5 300 594	232	5 827 771	16	527 177
	MCF Associé	42	2 551 961	43	2 529 437	0	22 523
	DOCT / POST DOCT	851	30 445 840	874	31 659 387	22	1 213 547
	PR Associé	20	1 521 892	21	1 637 756	1	115 864
	<i>Sous-total</i>	1 431	53 805 302	1 476	55 790 278	45	1 984 976
TITULAIRE	2nd degré et 1er degré + IA-PR	458	34 753 550	406	36 437 906	11	1 684 355
	MCF	1 518	136 056 938	1 524	137 427 380	6	1 370 442
	PR	849	118 031 381	908	117 118 020	-4	913 360
	<i>Sous-total</i>	2 825	288 841 869	2 838	290 983 306	13	2 141 437
AUTRES CATEGORIES							
		-	11 870 963	-	12 917 404	0	1 046 442
VACATAIRE et PROF INVITES							
		-	11 870 963	-	12 917 404	0	1 046 442
AUTRES DEPENSES DE MASSE SALARIALE (source SIFAC)							
			904 397		930 464	0	26 067
	Variation de charges à payer		- 2 119 392		745 634	0	2 865 026
	TOTAL	7 406	506 827 200	7 465	517 726 415	59	10 899 215

Données issues des fichiers KX et extraction SIFAC

4.16) Evénements postérieurs à la clôture

Néant

FONDATION A*MIDEX

(Aix-Marseille Initiative d'Excellence)

- ▶ **Rapport des Commissaires aux comptes**
- ▶ **Annexes comptes annuels 2019**

**Fondation Universitaire
« Aix-Marseille Initiative d'Excellence » (Amidex)**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
Les Docks – Atrium 10.1
10, place de la Joliette
BP 81525
13567 Marseille Cedex 2

Mazars
300, avenue du Prado
13008 Marseille

**Fondation Universitaire « Aix-Marseille Initiative d'Excellence »
(Amidex)**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Au Conseil d'administration
Aix-Marseille Université
Jardin du Pharo
58, boulevard Charles Livon
13284 Marseille Cedex 7

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration d'Aix Marseille Université, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « Aix-Marseille Initiative d'Excellence » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agent comptable d'Aix Marseille Université et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 10 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen

Mazars



Stéphane Marfisi

FONDATION AMIDEX

**BILAN – COMPTE DE RESULTAT
2019**

ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018
	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	414 434	297 903	116 532	84 971
Immobilisations corporelles	15 586 036	10 418 680	5 167 357	6 085 929
Terrain	-	-	-	-
Constructions	1 908	-	1 908	28 715
Installations techniques, matériels et outillage	12 111 115	8 194 851	3 916 264	4 683 034
Collections	-	-	-	-
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 473 013	2 223 829	1 249 185	1 367 180
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	7 000
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations financières	750 179 809	-	750 179 809	750 175 973
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	766 180 280	10 716 582	755 463 698	756 346 872
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	1 030	-	1 030	1 129
Créances	11 775 346	1 866	11 773 480	3 951 725
Créances sur des entités publiques	11 432 498	-	11 432 498	3 520 682
Créances clients et comptes rattachés	300 722	1 866	298 856	302 444
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	42 126	-	42 126	128 599
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	185 387	-	185 387	181 023
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	11 961 763	1 866	11 959 897	4 133 876
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-	-	34 255 878	32 778 998
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-	34 255 878	32 778 998
TOTAL GENERAL	778 142 043	10 718 448	801 679 473	793 259 746

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
FONDS PROPRES			
Financements reçus		6 416 728	7 519 595
	Financement de l'actif par l'Etat	5 265 481	6 223 181
	Financement de l'actif par des tiers	1 350	2 064
	Fonds propres des fondations	1 149 897	1 294 350
Réserves		1 138 083	1 082 719
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		96 356	55 364
TOTAL FONDS PROPRES		7 651 167	8 657 678
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES			
Provisions pour risques		-	-
Dettes financières et autres emprunts		750 145 117	750 117 657
	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
	Dettes financières et autres emprunts	750 145 117	750 117 657
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES		750 145 117	750 117 657
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		927 267	621 539
Dettes fiscales et sociales		-	-
Avances et acomptes recus		42 514 064	33 281 274
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		-	-
Autres dettes non financières		137 653	207 017
Produits constatés d'avance		304 205	374 581
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		43 883 189	34 484 411
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive		-	-
TOTAL TRESORERIE		-	-
TOTAL GENERAL		801 679 473	793 259 746

CHARGES		Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats		8 862	5 513
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		7 390 002	6 438 225
Charges de personnel		11 321 976	10 317 187
	<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	8 213 903	7 453 023
	<i>Charges sociales</i>	3 078 810	2 844 915
	<i>Intéressement et participation</i>	-	-
	<i>Autres charges de personnel</i>	29 263	19 249
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		8 029 757	7 787 988
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		2 685 957	2 520 427
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		29 436 554	27 069 341
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		0	-
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES		0	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		96 356	55 364
TOTAL CHARGES		29 532 909	27 124 705

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	25 586 507	23 773 818
<i>Subventions pour charges de service public</i>	150 000	-
<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>	25 287 832	23 696 628
<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques</i>	-	-
<i>Dons et legs</i>	148 675	77 190
<i>Produits de la fiscalité affectée</i>	-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	1 062 025	704 031
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>	956 459	553 705
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>	-	-
<i>Autres produits de gestion</i>	105 566	150 327
<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>	-	-
Autres produits	2 847 354	2 557 533
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>	3 656	3 955
<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>	2 843 697	2 553 577
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	29 495 886	27 035 382
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	37 023	89 322
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	37 023	89 322
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	29 532 909	27 124 705

**FONDATION AMIDEX
ANNEXE
2019**

Plan

- I- Les faits caractéristiques
- II- Règles et méthodes comptables
- III- Les notes sur le bilan
- IV- Les notes sur le compte de résultat

I- **Les faits caractéristiques**

1.1. Introduction

La Fondation Universitaire A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) a été créée le 29 mai 2012 (par délibération du conseil d'administration d'Aix Marseille Université) par AMU et ses 7 partenaires CNRS, Inserm, CEA, IRD, Sciences Po Aix, Centrale Marseille et AP-HM, pour mettre en œuvre le projet d'Initiative d'Excellence A*MIDEX labellisé en février 2012 et pérennisé en avril 2016 suite à la réussite de son évaluation à l'issue d'une période probatoire de 4 ans. Incluant 10 projets de Laboratoires d'Excellence (Labex), la Fondation A*MIDEX dispose d'un financement annuel de près de 26 M€, soit le produit des intérêts d'une dotation de 750 M€ placée à un taux annuel de 3,413%. Avec la signature de la convention de dévolution en décembre 2016, les intérêts de cette dotation sont désormais définitivement acquis à AMU afin de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie avec ses partenaires du site.

Selon la délibération n°2016/12/13-05, le conseil d'administration a approuvé le principe de la fusion absorption des Fondations Amidex et AMU, ainsi que la modification des statuts s'y rapportant. La fusion absorption a eu lieu le 1er janvier 2017.

Les comptes de la Fondations ont été arrêtés par le Conseil de gestion du 9 mars 2020.

1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2019

Néant.

1.3. Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

Néant

II- **Règles et méthodes comptables**

2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'Université. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur.

L'EPRD (Budget) et le compte financier de la fondation doivent être adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Référentiel comptable

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable).

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.

2.1. Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

2.2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

2.3. Les dotations consommables

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommable de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

III- Les notes sur le bilan

3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire			Part non consommée (4)	Situation nette passif (5)=(1)+(4)
	Part non consommable (1)	Part consommable (2)	Total (3)		
Université d'Aix-Marseille (AMU)	170 000	170 000	340 000	- 0	170 000
BPPC	-	150 000	150 000	110 000	110 000
CDC	97 500	97 500	195 000	29 160	126 660
CEPAC		382 760	382 760	94 758	94 758
STS	-	750 000	750 000	593 479	593 479
Innate Pharma	-	30 000	30 000	30 000	30 000
Université d'Aix-Marseille (AMU)	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
CNRS	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
INSERM	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Institut d'Etudes Politiques	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Ecole Centrale de Marseille	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
TOTAL	280 000	1 592 760	1 872 760	869 897	1 149 897

L'ensemble des dotations ont été libérées par l'ensemble des fondateurs.

Les dotations listées sont issues des dotations initiales des fondations Amidex et AMU.

3.2. Subvention d'équipement

Comme évoqué ci-avant, des produits à recevoir sont comptabilisés à hauteur des dépenses. Les acomptes ANR et les dons sont rattachés par Labex ou projets. Les subventions sont ainsi rattachées aux dépenses d'investissement selon la méthode à l'avancement aux coûts encourus.

La contrepartie des immobilisations vient abonder la subvention d'équipement.

Les Reprises de subventions d'équipement se font au rythme des amortissements constatés sur les immobilisations.

Financements externes - 1020	Bilan ouverture	Sortie des subventions liées à la mise au rebut	Sortie des subventions hors IP	Sortie des subventions liées à la sortie de composants	Partenariat Public-Privé	PAR 2019	Extourne PAR 2018	Subventions 2019	31.12.2019	31.12.2019 dont non Reçues *
ETAT	935	-	-	-	-	-	-	468	468	-
Financement des actifs mis à disposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	935	-	-	-	-	-	-	468	468	-
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	6 222 245	26 825	22 898	-	-	520 845	85 306	1 343 148	5 285 013	355 119
Ministère Education Nationale	14 155 987	98 902	60 626	-	-	520 845	85 306	1 304 240	15 736 218	355 119
Reprises cumulées Etat	- 7 933 742	72 097	37 728	-	-	-	-	2 647 288	- 10 471 205	-
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	6 223 180	26 825	22 898	-	-	520 845	85 306	1 343 148	5 285 080	355 119
HORS ETAT	2 064	-	-	-	-	-	-	714	1 350	-
Région	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises cumulées Région	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Département	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises cumulées Département	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises cumulées Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	243 491	-	-	-	-	-	-	-	243 491	-
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 243 724	-	-	-	-	-	-	459	- 242 183	-
Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises cumulées Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres organismes	1 272	-	-	-	-	-	-	-	1 272	-
Reprises cumulées Autres organismes	- 974	-	-	-	-	-	-	254	- 1 229	-
Autres subventions d'équipement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	6 225 244	26 825	22 898	-	-	520 845	85 306	1 344 230	5 286 831	355 119

3.3. Etat des dettes financières et autres emprunts

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	750 117 657	750 145 117	27 460	145 117	-	750 000 000
Dettes financières et autres emprunts	750 000 000	750 000 000	-	-	-	750 000 000
Dotation non consommable	750 000 000	750 000 000	-	-	-	750 000 000
Dépôts et cautionnement reçus	117 657	145 117	27 460	145 117	-	-
Dépôts et cautionnement reçus	117 657	145 117	27 460	145 117	-	-
Total général	750 117 657	750 145 117	27 460	145 117	-	750 000 000

3.4. Etat des dettes circulantes

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	621 539	927 267	305 728	927 267	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	621 539	927 267	305 728	927 267	-	-
Dettes fournisseurs	194 929	4 800	- 199 729	4 800	-	-
Fournisseurs: Factures non parvenues	426 610	932 067	505 457	932 067	-	-
Avances et acomptes reçus	33 281 274	42 514 064	9 232 790	42 514 064	-	-
Autres dettes non financières	207 017	137 653	- 69 364	137 653	-	-
Autres dettes non financières	207 017	137 653	- 69 364	137 653	-	-
Autres dettes non financières	203 158	137 653	- 65 505	137 653	-	-
Avoirs à établir	3 859	-	- 3 859	-	-	-
Produits constatés d'avance	374 581	304 205	- 70 376	304 205	-	-
Total général	34 484 411	43 883 189	9 398 778	43 883 189	-	-

3.5. Immobilisations

	2018	2019	Variation
Immobilisations incorporelles	345 470	414 434	68 965
Autres immo inc	-	57 995	57 995
Autres immob. incorp	35 333	49 110	13 777
Log acqui-ss traite	292 191	304 536	12 345
Logiciels créés	17 945	2 793	- 15 152
Immobilisations corporelles	14 032 621	15 586 036	1 553 415
Agenc mat out acq	-	29 319	29 319
Autres immo en cours	-	-	-
Cons ag admin acq	32 730	1 908	- 30 822
Const° immo en cours	-	-	-
Inst comp sol pr acq	70 129	94 446	24 317
Inst. tech. en cours	7 000	-	- 7 000
Mat bureau acquis	-	-	-
Mat divers acquis	301 068	435 323	134 255
Mat informatique acq	2 610 681	2 826 458	215 777
Mat transport acquis	9 049	5 000	- 4 049
Matériel acq	10 789 788	11 914 532	1 124 745
Matériel aut	-	7 000	7 000
Matériel ens acquis	6 844	20 871	14 027
Mobilier acquis	162 534	206 232	43 698
Outillage acquis	42 797	44 947	2 150
Immobilisations financières	750 175 973	750 179 809	3 837
Cautionnements	175 973	179 809	3 837
Depôts	750 000 000	750 000 000	-
Amortissement Immobilisations incorporelles	- 260 499	- 297 903	- 37 404
Amt autres immo inco	- 17 787	- 26 713	- 8 926
Amt-Log acq ss tr	- 227 778	- 269 328	- 41 550
Amt-Logiciels créés	- 14 934	- 1 862	- 13 072
Amortissement Immobilisations corporelles	- 7 946 692	- 10 418 680	- 2 471 988
Amt-Agct mat out acq	-	- 4 295	- 4 295
Amt-Ins ag admin acq	- 4 016	-	- 4 016
Amt-Ins comp s p acq	- 20 897	- 29 413	- 8 515
Amt-Mat bureau acqui	-	-	-
Amt-Mat divers acqui	- 192 049	- 237 959	- 45 910
Amt-Mat inform acq	- 1 480 800	- 1 924 328	- 443 528
Amt-Mat transp acq	- 5 299	- 4 427	- 872
Amt-Matériel acq	- 6 193 924	- 8 141 669	- 1 947 745
Amt-Matériel ens acq	- 675	- 3 973	- 3 298
Amt-Mobilier acquis	- 38 004	- 57 115	- 19 110
Amt-Outillage acquis	- 11 027	- 15 501	- 4 474
Total général	756 346 872	755 463 698	- 883 175

3.6. Etat des créances

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Créances	3 951 725	11 773 480	7 821 756	11 773 480		
Avances et acomptes versés sur commandes			-	-		
Créances clients et comptes rattachés	302 444	298 856	- 3 587	298 856		
Clients douteux	3 656	1 866	- 1 791	1 866		
Clients: Factures à établir	-	-	-	-		
Créances clients	302 444	298 856	- 3 587	298 856		
Dépréciation	3 656	1 866	- 1 791	1 866		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	3 520 682	11 432 498	7 911 816	11 432 498		
Créance: TVA	32 694	-	- 32 694	-		
Créances: Subventions d'exploitation	3 411 058	10 899 110	7 488 052	10 899 110		
Créances: Subventions d'investissement	76 930	533 388	456 458	533 388		
Créances sur les autres débiteurs	128 599	42 126	- 86 473	42 126		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	181 023	185 387	4 364	185 387		
Total général	4 132 747	11 958 867	7 826 120	11 958 867		

3.7. Placement¹

	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Créances à plus de 5 ans
Livret Universitaire Crédit Mutuel	10 000 000 €	Néant	Néant
CAT TONIC		11 955 640 €	
TOTAL	10 000 000 €	11 955 640 €	

La Fondation universitaire AMIDEX a été autorisée par la DGFIP de placer les fonds en provenance de l'ANR conformément à l'article 41 du décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui prévoit dans son deuxième alinéa que « des fonds peuvent néanmoins être déposés dans les établissements bancaires ou à la Caisse des dépôt et consignations pour un usage strictement lié à un transit technique ou au placements des libéralités reçus par établissement et des fonds des fondations universitaires ».

Les intérêts courus de l'exercice 2019 représentent 37 023 €.

3.8. Reversements aux partenaires

La Fondation AMU reverse aux partenaires conformément aux conventions de reversement conclues entre la fondation et le partenaire désigné comme tel dans la convention conclue avec l'ANR

Les reversements opérés en 2019 s'élèvent à un total de **5 880 186 €** et sont détaillés comme suit :

Partenaire	Acronym du projet	Montant payé
AP-HM	ADOSYN	17 560
	RHU3 - PIONEER	1 700 000
	RHU3 - EPINOV	930 496
	REDPATH - PREMATURATION	21 930
Total AP-HM		2 669 986
CNRS	ELISA	10 000
	LABEX 02 LABEXMED	5 000
	MATERIALS SCIENCE FOR ENERGY	375 000
	ERC BOOSTER	20 000
	WAVES, INSTABILITIES AND TURBULENCES	20 000
Total CNRS		430 000
DASSAULT SYSTEMES	RHU3 - EPINOV	205 571
HALIODX	RHU3 - PIONEER	650 000
MICHECK THERAPEUTICS	RHU3 - PIONEER	180 000
INNATE PHARMA	RHU3 - PIONEER	70 000
Inserm	RHU3 - PIONEER	120 000
	RHU3 - EPINOV	502 797
Total Inserm		622 797
INSTITUT PAOLI CALMETTES	RHU3 - PIONEER	232 068
INRA	LABEX 09 SERENADE	107 700
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	LABEX 09 SERENADE	36 030
CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER LÉON BÉRARD	RHU3 - PIONEER	100 000
HOSPICES CIVILS DE LYON	RHU3 - EPINOV	200 774
IEP	BSWS	100 000
	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS	75 260
Total IEP		175 260
ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE	MASTER INGÉNIERIE DES SYSTÈME COMPLEXES	100 000
	TRAINING	100 000
Total ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE		200 000
Total général		5 880 186

IV- Les notes sur le compte de résultat

L'année 2019 présente un excédent de : **96 356 €**

4.1. Détail compte de résultat : Charges

	2018	2019	Variation
Achats	5 513	8 862	3 349
Achats	5 513	8 862	3 349
Frais sur achats	5 513	8 862	3 349
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	6 438 225	7 390 002	951 777
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	6 438 225	7 390 002	951 777
Achats de sous-traitance et services extérieurs	2 190 240	2 743 561	553 321
Achats et variations de stock	556 428	1 041 000	484 572
Autres services extérieurs	3 691 557	3 605 441	- 86 116
Charges de personnel	10 317 187	11 321 976	1 004 789
Autres charges de personnel	19 249	29 263	10 014
Charges sociales	2 844 915	3 078 810	233 895
Salaires, traitements et rémunérations divers	7 453 023	8 213 903	760 880
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	7 787 988	8 029 757	241 768
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	7 787 988	8 029 757	241 768
Autres charges diverses	2 593 156	22 344	- 2 615 500
Autres charges spécifiques	4 983 545	7 814 324	2 830 779
Autres impôts et taxes	50	173	123
Droits d'auteur	400	456	56
Impôt et taxes - Personnel	180 369	198 006	17 637
Pertes sur créances irrécouvrables		211	211
Redevances pour concessions	30 469	38 931	8 462
Dotations aux am, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	2 520 427	2 685 957	165 530
Charges financières		0	0
Pertes de change		0	0
Total général	27 069 341	29 436 554	2 367 213

4.2. Détail compte de résultat : Produits

	2018	2019	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	23 773 817,91	25 586 506,91	1 812 689,00
Subventions pour charges de service public		150 000,00	150 000,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de sautres entités publiques	23 696 627,91	25 287 831,77	1 591 203,86
Dons et legs	77 190,00	148 675,14	71 485,14
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	704 031,41	1 062 025,12	357 993,71
Ventes de biens ou prestations de services	553 704,60	956 459,12	402 754,52
Autres produits de gestion	150 326,81	105 566,00	- 44 760,81
Autres produits	2 557 532,82	2 847 353,82	289 821,00
Reprise du financement rattaché à un actif	2 553 577,42	2 843 697,42	290 120,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	3 955,40	3 656,40	- 299,00
Autres produits financiers	89 322,40	37 023,39	- 52 299,01
Total général	27 124 705	29 532 909	2 408 205

FONDATION IMÉRA

(Institut d'Études Avancées)

- ▶ **Rapport des Commissaires aux comptes**
- ▶ **Annexes comptes annuels 2019**

**Fondation Universitaire « Institut
Méditerranéen de Recherches Avancées »**

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Fondation Universitaire « Institut
Méditerranéen de Recherches Avancées »**

Jardin du Pharo, 58, boulevard Charles Livon
13284 Marseille Cedex 7

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 10 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen

MAZARS



Stéphane Marfisi

FONDATION « INSTITUT MEDITERRANEEN DE RECHERCHES AVANCEES »

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2019

ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018
	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	99 578	57 214	42 364	40 235
Terrain	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage	-	-	-	-
Collections	-	-	-	-
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	99 578	57 214	42 364	40 235
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	1 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	99 578	57 214	42 364	41 735
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Créances	644 767	-	644 767	621 091
Créances sur des entités publiques	644 767	-	644 767	623 799
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	2 708
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	-	-	-	-
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	644 767	-	644 767	621 091
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	645 619	-	645 619	601 976
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	645 619	-	645 619	601 976
TOTAL GENERAL	1 389 964	57 214	1 332 750	1 264 803

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
FONDS PROPRES			
Financements reçus		6 139	28 245
	Financement de l'actif par l'Etat	-	-
	Financement de l'actif par des tiers	1 139	23 245
	Fonds propres des fondations	5 000	5 000
Réserves		476 866	647 780
Report à nouveau		- 18 011	- 270 625
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 15 017	99 711
TOTAL FONDS PROPRES		449 977	505 111
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES			
Provisions pour risques		-	-
Dettes financières et autres emprunts		-	-
	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
	Dettes financières et autres emprunts	-	-
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES		-	-
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		422	4 651
Dettes fiscales et sociales		-	-
Avances et acomptes recus		879 182	751 386
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		-	-
Autres dettes non financières		209	695
Produits constatés d'avance		2 959	2 959
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		882 772	759 691
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive		-	-
TOTAL TRESORERIE		-	-
TOTAL GENERAL		1 332 750	1 264 803

CHARGES		Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats		205	141
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		255 632	246 799
Charges de personnel		169 176	221 256
	<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	<i>130 065</i>	<i>159 771</i>
	<i>Charges sociales</i>	<i>38 519</i>	<i>61 236</i>
	<i>Intéressement et participation</i>	-	-
	<i>Autres charges de personnel</i>	<i>592</i>	<i>250</i>
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		392 989	454 054
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		14 001	11 833
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		832 002	934 083
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		-	-
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES		-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			99 711
TOTAL CHARGES		832 002	1 033 794

PRODUITS		Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		815 044	842 421
	<i>Subventions pour charges de service public</i>	69 600	-
	<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>	745 444	842 421
	<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques</i>	-	-
	<i>Dons et legs</i>	-	-
	<i>Produits de la fiscalité affectée</i>	-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		960	182 760
	<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>	861	3 466
	<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>	-	-
	<i>Autres produits de gestion</i>	99	179 294
	<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>	-	-
Autres produits		981	8 614
	<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>	-	-
	<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>	981	8 614
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		816 985	1 033 794
PRODUITS FINANCIERS			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		-	-
Gains de change		-	-
Autres produits financiers		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		15 017	
TOTAL PRODUITS		832 002	1 033 794

ANNEXE AU COMPTE FINANCIER 2019

Plan

- I- Les faits caractéristiques
- II- Les règles et méthodes comptables
- III- Les notes sur le bilan
- IV- Les notes sur le compte de résultat

I- Les faits caractéristiques

1.1. Introduction

La fondation Universitaire Institut Méditerranéen de Recherche Avancées (IMéRA) a été créée par délibération du conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille du 23/10/2012.

L'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (ci-dessous, IMéRA) a été sélectionné comme l'un des quatre Instituts d'Etudes Avancées (IEA) du Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées (RFIEA). Le RFIEA a été sélectionné par le Gouvernement comme l'un des treize projets de RTRA (Réseaux Thématiques de Recherches Avancées) et créé sous forme de fondation de coopération scientifique.

Le réseau des quatre IEA en SHS, le RFIEA a obtenu en 2012 un Labex (RFIEA+).

L'IMéRA accueille des chercheurs en résidence. Sa spécificité par rapport aux autres IEA de ce réseau est double :

- il s'intéresse à des chercheurs qui peuvent relier SHS et Sciences (ainsi que Arts et Sciences),
- il incite ses résidents à développer des interactions avec les équipes et laboratoires de l'Université d'Aix-Marseille.

Son but est que ces contacts et interactions interdisciplinaires soient pour ses résidents des générateurs de nouvelles voies de recherches, et que ses résidents puissent faire bénéficier la communauté des chercheurs des stratégies d'innovation qu'ils ont pu développer à l'interface de différentes disciplines.

L'IMéRA met en œuvre une politique scientifique et de fonctionnement en accord avec la Charte des Instituts d'Etudes Avancées du RFIEA, approuvée par le Conseil d'Administration « réseau français des instituts d'études avancées » du 5 mars 2012.

Cette Fondation, qui prend le nom de « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » (IMéRA), a pour objet de contribuer à l'émergence et au développement de démarches pluri-, inter- et transdisciplinaires de recherche de rang mondial, et de préparation des jeunes chercheurs à ces démarches, sur le territoire de l'Université d'Aix-Marseille.

La mission de la Fondation est de gérer les fonds alloués au titre du programme scientifique de l'IMéRA afin :

- de financer des résidences de scientifiques de toutes disciplines et d'artistes et accompagner ces résidences avec une programmation génératrice de création de projets de recherche émergents, interdisciplinaires et innovants de très haut niveau international dans un périmètre d'excellence évolutif, tel que défini dans le projet susvisé ;
- d'attirer des chercheurs de haut niveau et de contribuer à l'émergence d'équipes de rang mondial à l'Université d'Aix-Marseille ;
- de participer en accord avec les formations à des incitations des étudiants et doctorants de haut niveau à prendre connaissance de ces ouvertures interdisciplinaires ;
- d'accroître les partenariats des chercheurs avec le monde social, économique et culturel ;

- de développer l'attractivité de l'Université d'Aix-Marseille à l'international ainsi que son identité euro-méditerranéenne ;
- d'expérimenter les interactions interdisciplinaires pour identifier les processus transdisciplinaires les plus féconds.

1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2019

Néant

II- Règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'université. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur secondaire. L'EPRD (Budget) et le compte financier de la fondation doivent être adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Référentiel comptable

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable), à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.

2.3. Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

2.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

2.5. Les dotations consommables

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommable de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

III- Les notes sur le bilan

3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire			Part non consommée
	Part non consommable	Part consommable	Total	
Université d'Aix-Marseille (AMU)	250	250	500	
CNRS	250	250	500	
EHESS	250	250	500	
INSERM	250	250	500	
NCC Partners	-	3 000	3 000	
TOTAL	1 000	4 000	5 000	-

Les apports ont été libérés en totalité.

3.2. Réserves et Report à nouveau

	2018	Décision du CA (affectation du résultat et RAN)	Régularisation	Résultat 2019	2019	Variation
Réserves	647 780	- 170 914			476 866	- 170 914
Report à nouveau	- 270 625	270 625	- 18 011		- 18 011	252 614
Résultat	99 711	- 99 711		- 15 017	- 15 017	- 114 728
TOTAL	476 866	-	- 18 011	- 15 017	443 838	- 33 028

3.3. Subvention d'équipement

Financements externes	Bilan ouverture	Extourne PAR 2018	Subventions 2019	31.12.2019
HORS ETAT	23 245	- 39 137	17 030	1 139
Subv. Équipt autres coll. Publiques	22 062		- 8 313	13 749
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 15 289		2 679	- 12 610
Autres organismes	30 824	- 39 137	8 313	-
Reprises cumulées Autres organismes	- 14 351		14 351	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	23 245	- 39 137	17 030	1 139

3.4. Etat des dettes

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 651	422	- 4 229	422		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 651	422	- 4 229	422		
Dettes fournisseurs	-	231	- 231	231		
Fournisseurs: Factures non parvenues	4 651	653	- 3 998	653		
Avances et acomptes recus	751 386	879 182	127 796	879 182		
Autres dettes non financières	695	209	- 486	209		
Autres dettes non financières	695	209	- 486	209		
Autres dettes non financières	695	209	- 486	209		
Produits constatés d'avance	2 959	2 959	-	2 959		
Total général	759 691	882 772	123 081	882 772		

3.5. Immobilisations

	2018	2019	Variation
Immobilisations corporelles	91 627	99 578	7 951
Inst agct am div aut	-	-	-
Mat bureau acquis	-	-	-
Mat divers acquis	33 726	43 263	9 538
Mat informatique acq	20 416	27 007	6 591
Mobilier acquis	37 486	29 308	- 8 178
Immobilisations financières	1 500	-	1 500
Cautiionnements	1 500	-	1 500
Amortissement Immobilisations corporelles	- 51 392	- 57 214	- 5 822
Amt- agct am div aut	-	-	-
Amt-Mat bureau acqui	-	-	-
Amt-Mat divers acqui	- 15 192	- 22 756	- 7 564
Amt-Mat inform acq	- 8 124	- 12 321	- 4 197
Amt-Mobilier acquis	- 28 076	- 22 137	5 939
Total général	41 735	42 364	629

3.6. Etat des créances

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Créances	621 091,46	644 766,57	23 675,11	644 766,57		
Créances clients et comptes rattachés	2 708,00		2 708,00			
Clients: Factures à établir	-		-	-		
Créances clients	2 708,00		2 708,00			
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	623 799,46	644 766,57	20 967,11	644 766,57		
Créance: TVA	-		-	-		
Créances: Subventions d'exploitation	584 662,88	644 766,57	60 103,69	644 766,57		
Créances: Subventions d'investissement	39 136,58		39 136,58			
Créances sur les autres débiteurs	-	-	-	-		
Total général	621 091	644 767	23 675	644 767		

IV- Les notes sur le compte de résultat

Le résultat de la fondation est déficitaire en 2019 de -15 017€.

- **Détail du compte de résultat : Charges**

	2018	2019	Variation
Achats	141	205	63
Achats	141	205	63
Frais sur achats	141	205	63
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	246 799	255 632	8 833
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	246 799	255 632	8 833
Achats de sous-traitance et services extérieurs	36 394	69 161	32 767
Achats et variations de stock	24 757	22 404	2 353
Autres services extérieurs	185 648	164 067	21 581
Charges de personnel	221 256	169 176	52 081
Autres charges de personnel	250	592	342
Charges sociales	61 236	38 519	22 716
Salaires, traitements et rémunérations divers	159 771	130 065	29 706
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	454 054	392 989	61 065
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	454 054	392 989	61 065
Autres charges diverses	412 390	386 908	25 483
Autres charges spécifiques	34 466	1 000	33 466
Autres impôts et taxes		251	251
Droits d'auteur	810	260	550
Impôt et taxes - Personnel	3 986	2 555	1 431
Redevances pour concessions	2 402	2 016	386
Dotations aux am, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	11 833	14 001	2 167
Total général	934 083	832 002	102 081

- **Détail du compte de résultat : Produits**

	2018	2019	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	842 421	815 044	27 377
Subventions pour charges de service public		69 600	69 600
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et de autres entités publiques	842 421	745 444	96 977
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	182 760	960	181 800
Ventes de biens ou prestations de services	3 466	861	2 605
Autres produits de gestion	179 294	99	179 195
Autres produits	8 614	981	7 633
Reprise du financement rattaché à un actif	8 614	981	7 633
Total général	1 033 794	816 985	216 809

Dont Subventions de fonctionnement	Montant 2019	Part
Subvention pour charge de service public	69 600	9%
Subventions RFIEA	582 647	71%
Collectivités	41 613	5%
Organismes Internationaux	10 900	1%
Etablissements publics	82 573	10%
Autres Subventions	27 711	3%
TOTAL	815 044	100%

COMPTES CONSOLIDÉS

- ▶ **AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ**
- ▶ **PROTISVALOR MÉDITERRANÉE**

Aix-Marseille Université

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT

Les Docks - Atrium 10.1, 10 Place de la Joliette, BP 81525, 13567 Marseille Cedex 2
Tél : +33 (0) 4 91 99 30 00 - Fax : +33 (0) 4 91 99 30 01

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Capital de 2 510 460 Euros - RCS Nanterre 672 006 483 - Siège social : 63, rue de Villiers - 92200 Neully-sur-Seine

MAZARS

300 AVENUE DU PRADO, 13008 MARSEILLE

TEL : +33 (0) 4 91 29 61 01 - FAX : +33 (0) 4 88 66 86 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre 784 824 153 - Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés d'Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux Établissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (E.P.S.C.P.), réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

La note 2.1, paragraphe « Changement de méthode comptable » qui expose les impacts des changements de méthodes comptables relatifs à la comptabilisation (i) des droits de scolarité de formation initiale et (ii) de la Contribution de la Vie Etudiante et des Campus (CVEC).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 2.1, paragraphe « Changement de méthode comptable » qui expose les impacts du changement de méthode comptable sur la comptabilisation des droits de scolarité de formation initiale et de la CVEC. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre établissement, nous avons examiné le bien-fondé de ce changement de méthode comptable et la présentation qui en a été faite.
- La note 3 .1 de l'annexe expose les modalités de présentation des charges et produits exceptionnels. Nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la présentation du résultat exceptionnel au regard du référentiel comptable ;
- La note 4 de l'annexe expose les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assurés que l'annexe donne une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles ;
- La note 5.4.1 de l'annexe, relative aux engagements donnés, précise s'agissant des partenariats public-privé, les modalités d'évaluation des dépenses futures, en euro constant, abstraction faite d'une évolution des prix, ainsi que les formules de révision des loyers en fonction de l'évolution des indices des prix, propres à chaque contrat de partenariat. Nous nous sommes assurés que l'annexe donne une information appropriée sur la présentation des engagements donnés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance, relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux Etablissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

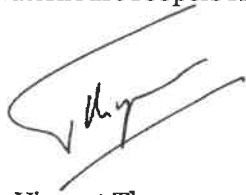
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 10 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen

Mazars



Stéphane Marfisi



**COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2019**

SOMMAIRE

I. BILAN CONSOLIDE.....	3
II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	6
IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES	7
NOTE 1 -INFORMATIONS GENERALES.....	7
NOTE 2 -FAITS MARQUANTS.....	7
NOTE 3 -METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES.....	13
3.1 Référentiel comptable.....	13
3.2 Modalités de consolidation.....	13
3.3 Méthodes et règles d'évaluation	14
NOTE 4 -INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
NOTE 5 -EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	25
5.1 Postes d'actifs immobilisés	25
5.2 Autres postes du bilan.....	29
5.3 Postes du compte de résultat	36
5.4 Engagements hors bilan	40
NOTE 6 -AUTRES INFORMATIONS.....	53
6.1 Événements postérieurs à la clôture	53
6.2 Dirigeants	53

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)		Référence		31/12/2018	
		annexe	31/12/2019	retraité	31/12/2018
Actif immobilisé			2 159 056	2 162 690	2 162 690
Écarts d'acquisition					
Immobilisations incorporelles	Note 5.1.1		843	943	943
Immobilisations corporelles	Note 5.1.2		902 861	906 263	906 263
Immobilisations financières	Note 5.1.3		1 255 351	1 255 485	1 255 485
Titres mis en équivalence					
Actif circulant			373 505	328 093	328 284
Stocks et en cours	Note 5.2.1		786	538	538
Clients et comptes rattachés	Note 5.2.2		15 652	15 689	15 689
Autres créances et comptes de régularisation	Note 5.2.3		136 307	99 032	99 223
Valeurs mobilières de placement	Note 5.2.4		17 588	5 806	5 806
Disponibilités	Note 5.2.4		203 173	207 028	207 028
Total de l'actif			2 532 561	2 490 783	2 490 974

PASSIF	Référence annexe	31/12/2018	
		31/12/2018 retraité	31/12/2018
(en milliers d'euros)			
Capitaux propres (Part du groupe)	Note 5.2.5 a	863 570	852 742
Financement de l'actif-Etat		618 490	618 490
Financement de l'actif autre que l'Etat		92 131	92 131
Fonds propres		1 155	1 299
Dons et legs en capital			
Primes			
Réserves consolidés	Note 5.2.5 b	141 042	131 202
Report à nouveau (débitur) ou créditeur		9 889	1 897
Résultat consolidé (part du groupe)		5 738	7 723
Intérêts minoritaires	(*)	133	118
Provisions	Note 5.2.6	9 344	10 519
Fonds dédiés			
Dettes		1 659 514	1 627 595
Emprunts et dettes financières	Note 5.2.8	1 336 031	1 341 055
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 5.2.9	59 821	53 568
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 5.2.10	263 662	232 972
Total du passif		2 532 561	2 490 974

*dont part des minoritaires dans le résultat de l'exercice 2019: 95 milliers d'euros

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)		Référence annexe	Exercice 2019	Exercice 2018 retraité	Exercice 2018
Chiffre d'affaires		Note 5.3.1	64 780	57 040	56 671
Autres produits d'exploitation		Note 5.3.1	654 075	649 102	649 293
Achats consommés			(26 501)	(26 048)	(26 048)
Charges de personnel		Note 5.3.2	(521 359)	(510 304)	(510 304)
Autres charges d'exploitation		Note 5.3.4	(93 381)	(86 982)	(86 982)
Impôts et taxes			(8 660)	(8 913)	(8 913)
Dotations aux amortissements et provisions		Note 5.3.5	(62 849)	(64 213)	(64 213)
Résultat d'exploitation			6 106	9 682	9 503
Charges et produits financiers		Note 5.3.6	(272)	(1 713)	(1 713)
Résultat courant des entités intégrées			(272)	-1 713	-1 713
Charges et produits exceptionnels					
Impôt sur les résultat					
Résultat net des entités intégrées			5 833	7 969	7 790
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence					
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition					
Résultat net de l'ensemble consolidé			5 833	7 969	7 790
Intérêts minoritaires			95	67	67
Résultat net (Part du groupe)			5 738	7 902	7 723

III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	7 723	5 738
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	(28)	
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	64 375	63 313
Plus-values de cession	(120)	(20)
Reprises sur provisions	(14 336)	(17 495)
Quotes-parts de reprise virées au compte de résultat	(36 889)	(36 091)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	20 726	15 446
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE	9 295	25 400
Variation des stocks	87	(248)
Variation des créances d'exploitation	1 905	7 729
Variation des dettes d'exploitation	7 303	17 919
TOTAL (I) FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	30 021	40 845
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	53 342	21 712
Subventions d'investissement	51 295	21 534
Cessions d'immobilisations	2 047	178
Autres opérations		
DECAISSEMENTS	(58 636)	(49 870)
Acquisition d'immobilisations	(58 516)	(50 113)
Avances sur immobilisations	(121)	243
TOTAL (II) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(5 294)	(28 158)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	2 133	293
Dotations en capitaux propres (incidence des minoritaires)	0	0
Emission d'emprunts	0	170
Autres opérations (Intégration IFMK)	2 006	
Autres opérations	127	123
DECAISSEMENTS	(6 305)	(5 054)
Remboursements d'emprunts	(6 125)	(5 051)
Autres opérations (Caution 27)	(179)	(2)
TOTAL (III) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(4 172)	(4 761)
VARIATION DE TRESORERIE (IV)=(I+II+III)	20 555	7 926
TRESORERIE A L'OUVERTURE	192 279	212 834
TRESORERIE A LA CLOTURE	212 834	220 760

Nouvelle présentation suite à la mise en place du tableau de trésorerie issu de la GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique)

IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

Les comptes consolidés du Groupe Université d'Aix-Marseille sont établis en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière (LSF). Ce texte prévoit notamment que « les établissements publics sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe, dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L/233-16 et suivants du Code de commerce. »

L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS

1-Les faits caractéristiques de l'exercice 2019

Situation de Primaveris dans Pacavalo

AMU détient 44,43% de la SAS Pacavalo (40 k€ dépréciés en totalité) qui détient elle-même 19,56% de la SAS Primavéris.

Selon les dispositions statutaires, l'existence de la société Primavéris devait prendre fin au 15.11.2018. La durée de vie de la société n'ayant pas été prorogée, celle-ci est en cours de liquidation.

A fin 2019, AMU ne détenait aucune créance sur ces deux sociétés.

Dévolution du patrimoine

En 2019, Aix Marseille Université a mené un important travail de fiabilisation de l'actif immobilisé. L'objectif étant de faciliter les travaux comptables liés à la dévolution du patrimoine.

Les bâtiments dévolus devront faire l'objet, individuellement et à compter de 2020, d'un transfert de propriété par acte notarié.

Changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription (cf 2.1. Changement de méthode comptable)

Changement de méthode comptable sur la comptabilisation de la « Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) » (cf 2.1. Changement de méthode comptable)

Droits d'inscription différenciés (cf 2.1. Changement de méthode comptable)

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui s'inscrivent pour la première fois en Licence ou Master pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

L'AMU a délibéré lors du CA du 23 Avril 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens (sur le fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Mise en service d'opérations immobilières importantes

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2019, on peut citer :

Code Abyla	Nom du bâtiment	Site	Montant des travaux
M101_40	Bâtiment RTP	Saint Jérôme	4,50 M€
M101_12	Administration / Amphithéâtres	Saint Jérôme	3,60 M€
A208_28	L'atelier	Schuman	1,30 M€
A208_02	Bâtiment Pouillon	Schuman	1,20 M€
M210_01	Bâtiment principal Médecine	Timone	0,88 M€
M101_41	Bâtiment Enseignement (ECM)	Saint Jérôme	0,85 M€
M301_31	Préfa BPI CINAM	Luminy	0,52 M€
A209_01	Sciences Eco	Jules Ferry	0,51 M€
M103_02	FERMI	Château Gombert	0,51 M€
M301_01	Loge entrée du parc	Luminy	0,49 M€
A208_13	Le Cube	Schuman	0,44 M€
M210_08	Bâtiment Pharmacie	Timone	0,43 M€
M101_05	Ensemble TPR	Saint Jérôme	0,41 M€

Pour mémoire, les principales mises en services 2018 représentaient 84,3 M€ contre 19,4 M€ cette année.

Recapitalisation de la SATT PACA Corse

AMU détient des titres de participation dans la SATT PACA Corse. Cette dernière, déficitaire depuis sa création, a fait l'objet d'une première recapitalisation en 2015 (coup d'accordéon) et d'une seconde recapitalisation en date du 27 septembre 2019.

En 2015, l'opération d'augmentation de capital suivi d'une réduction de capital du même montant avait été traduite dans les comptes de l'AMU par une augmentation de la valeur brute des titres et de la provision associée pour le même montant.

La participation étant intégralement financée par l'ANR, chacun de ces flux avaient été compensé par des flux minorisés au sein des financements externes de l'actif. L'opération était donc restée sans effet sur le résultat et le fonds de roulement de l'Université.

Néanmoins, s'agissant d'une réduction de capital réalisée par suppression du nombre d'action, le traitement comptable aurait du conduire à réduire la valeur brute des titres. Cette différence de traitement n'a qu'une incidence en termes de présentation au bilan (diminution directe de la VB vs Provision réduisant la VB).

Le traitement a été ajusté sur 2019.

Sur 2019, l'augmentation/réduction de capital de la SATT est réalisée par la création de 10 000 actions nouvelles, dont 2 360 sont souscrites par Aix-Marseille Université, suivi de la destruction de 10 000 actions, dont 2 360 actions détenues par l'université.

Cette opération a été matérialisée dans les comptes de AMU de la façon suivante :

- une augmentation de la ligne de titres de la SATT (2 360 k€) en contrepartie d'un FEA de même montant (en effet, c'est l'ANR qui a « subventionné » l'université en effectuant le paiement à la place de l'université et ce, sans attendre de contrepartie de la part de l'université)
- une sortie d'immobilisations financières (sortie des titres détruits) neutralisée par la sortie du FEA pour le même montant

En conséquence, la valeur brute des titres de la SATT PACA Corse dans les livres d'AMU, est passée de 1 888 000 € à 236 000 €.

2-Comparabilité des comptes

2.1 Changement de méthode comptable

Méthode de comptabilisation des droits d'inscription :

Une note de la DGFIP du 3 juillet 2019 confirme la nature des droits d'inscription :

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- Il donne droit au service de formation assuré par l'établissement ;
- Il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation ;
- Il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à partir de juillet 2019 pour l'année universitaire 2019/2020 doivent être entièrement comptabilisés en 2019 sans enregistrer de produit constaté d'avance.

La comptabilisation au prorata temporis n'est donc plus autorisée.

Cette nouvelle réglementation comptable est applicable à compter de l'exercice 2019/2020 pour tous les droits d'inscription.

Ce changement de méthode fait l'objet d'un retraitement du bilan et compte de résultat 2018.

Méthode comptabilisation de la « Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) » :

Une note du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du 16 janvier 2020, relative aux phases de gestion de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est venue assoir la méthode comptabilisation de celle-ci :

« [...] Chacun des deux versements opérés par le CROUS donne lieu à une notification de sa part à destination de l'établissement d'enseignement supérieur bénéficiaire. L'établissement bénéficiaire émet un titre de recette à l'occasion de chaque versement, dès notification du CROUS.

En régime pérenne, le compte de résultat est impacté par les titres émis à l'occasion de chaque versement. »

En 2018, Aix Marseille Université a comptabilisé un produit à recevoir à hauteur de 4/12^{ème} du montant de la CVEC de l'année universitaire 2018/2019 estimé à partir du nombre d'étudiants ayant servi de base de calcul de l'acompte versé par le CROUS en décembre 2018.

Ce changement de méthode fait l'objet d'un retraitement du bilan et compte de résultat 2018.

2.2 Régularisations

1/ Régularisation sans impact sur le report à nouveau :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dévolution du patrimoine au sein d'AMU, en 2019 une fiabilisation des données patrimoniales a été effectuée par le biais de diverses opérations telles que :

- Des reclassements inter société pour un montant de : **9,69 M€**
- Des sorties d'actif pour un montant de : **10,71 M€**

2/ Régularisation avec impact sur le report à nouveau : 10 144 773 €

- **Extourne produit constaté d'avance sur les droits d'inscription de l'année universitaire 2018/2019 : 9 244 203€**

La nouvelle méthode de comptabilisation des droits d'inscription sans prorata temporis a eu pour conséquence une extourne du produit constaté d'avance n-1 directement par le report à nouveau.

- **Régularisations diverses : 1 088 037 €**

Les régularisations diverses tiennent compte de la somme de 1 170 296 € qui aurait dû être facturée en 2017 dans le cadre d'un projet liant AMU à la SATT PACA corse => régularisation en report à nouveau car correction d'erreur

- **Régularisations classe 1 et classe 2 : - 187 467 €**

Récapitulatif des mouvements affectant les comptes 11000000 et 11900000 :

Report à nouveau (11000000-11900000)	Montant en €
Report à nouveau au 31.12.2018	1 896 511
Affectation du résultat	
Affectation Résultat décision CA - RAN	2 152 533
Régularisations	
Régularisations classe 1	200 702
Régularisations classe 2	13 235
Changement méthode comptabilisation des droits d'inscription	9 244 203
Régularisations diverses	1 088 037
Report à nouveau au 31.12.2019	9 888 751

NOTE 3 - METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Université d'Aix-Marseille sont établis conformément aux dispositions de l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 et du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatives aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes consolidés, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux comptes consolidés.

3.2 Modalités de consolidation

Les entités d'importance significative contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% du capital.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou associés sont intégrées proportionnellement.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc...)

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice le 31 décembre.

En application de ces principes, seule la société Protisvalor Méditerranée entre dans le périmètre de consolidation du groupe « Aix-Marseille Université ».

3.3 Méthodes et règles d'évaluation

3.3.1 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien et prorata temporis.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellés	Durées d'amortissement
20120000	Frais de premier établissement	3
20300000	Frais de recherche et développement	3
20531000	Logiciels acquis sous-traité	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions et droits	3
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5

3.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'Instruction BOFIP - GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ hors taxe.

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ hors taxe.

La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € hors taxe, à compter de cette délibération.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien et prorata temporis.

Les durées d'amortissement appliquées ont été votées par délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes.

Comptes	Libellés	Durées d'amortissement
21210000	Agencements, aménagements de terrains	20
21220000	Agencements, aménagements de terrains	20
21250000	Agencements, aménagements de terrains	20
21410000	Bâtiments sur sols d'autrui	20
21450000	Installations générales, agencements aménagements des constructions sur sol	20
21510000	Installations techniques complexes	10
21530000	Matériel scientifique	5 à 10
21550000	Outillage industriel	10
21560000	Matériel enseignement	5
21570000	Agencement et aménagement du matériel	10
21610000	Collections de documentation	5
21810000	Installations agencements aménagements divers	20
21820000	Matériel de transport	5
21830000	Matériel de bureau	5
21840000	Mobilier	10
21870000	Matériel informatique	5
21880000	Matériel divers	5

Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 « Passifs, actifs, amortissement et dépréciation des actifs », Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratios	Durées
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures serrurerie	8,70%	20
Etanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons peinture revêtements de sols	12,20%	20
Electricité et courants forts et faibles	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction préalable de la valeur des composants.

NB : Les amortissements des biens remis en dotation sont neutralisés par le 1041 dans « Financements Etat ».

3.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participations des entités hors périmètre de consolidation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur actuelle des titres de participations est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur actuelle est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres de la société détenue, éventuellement corrigé par l'appréciation des perspectives de rentabilité et des plus-values latentes.

3.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice lorsque le cours de clôture d'une valeur mobilière de placement est inférieur à sa valeur comptable.

3.3.6 Capital social

Le capital social de l'Université d'Aix-Marseille est constitué par les financements de l'état ainsi que par les dons et legs en capital.

Les actifs reçus en dotation, n'ayant pas vocation à être renouvelés en tant que tel par l'Université d'Aix-Marseille, sont traités selon le régime dit « de la neutralisation » : les dotations aux amortissements comptabilisés au compte de résultat sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit exceptionnel.

Ces dotations n'impactent donc pas le résultat mais le capital social.

3.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées :

A la clôture de l'exercice, selon la méthode de l'avancement aux coûts encourus conformément aux prescriptions du **Décret 1246 du 07.11.12** sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

A réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

3.3.8 Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est généralement constaté :

- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année ainsi que la formation pour l'apprentissage et la mise à disposition de personnel
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations y compris les prestations de service et de recherche.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées
 - o à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats gérés en ressources affectées
 - o à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.

- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

3.3.9 Contrats de recherche

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

Conventions simples :

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de pluri-annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

Méthode à l'avancement :

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- à la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ».

Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'Aix Marseille pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1^{er} novembre 2013.

3.3.10 Redevances sur brevets

Conformément au décret n° 2005-1217 du 26 septembre 2005, relatif à la prime d'intéressement et à la prime au brevet d'invention attribuées à certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics auteurs d'une invention et modifiant le code de la propriété intellectuelle, 50% des redevances perçues sur les brevets sont reversées au chercheur.

3.3.11 Provisions pour risques et charges

➤ Engagements de retraites et prestations assimilées

Le Groupe Université d'Aix-Marseille, de par le caractère non significatif des engagements de retraite qu'il encourt, et conformément à la possibilité offerte par le CRC 99-02, ne constate pas de provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes consolidés.

➤ Autres provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
 - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)
 - o Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 11.
- Heures complémentaires : AMU retient 4/12^{ème} au lieu de 4/10^{ème} prévu dans l'instruction ;
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C).
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année n au montant forfaitaire de 13 000 € par décès ;
- Accident du travail : Evalué forfaitairement.

3.3.12 TVA et Impôts

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

Activités taxables à 100% pour la recherche,

Activités non taxables relatives au secteur de la formation,

Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2019 un prorata de **15,34%**.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

L'article 28 de la loi de programme pour la recherche (n° 2006-450 du 18 avril 2006) exonère d'impôt sur les sociétés les établissements publics de recherche et les établissements publics d'enseignement supérieur, les personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur ou d'un réseau thématique de recherche avancée et les fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche, parmi lesquelles les fondations de coopération scientifique, au titre des revenus tirés des activités conduites dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche définies aux articles L. 123-3 du code de l'éducation et L. 112-1 du code de la recherche.

3.3.13 Charges et produits exceptionnels.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments, qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Un complément d'information concernant le résultat exceptionnel figure dans la note 3.1.

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe Aix-Marseille Université se présente de la manière suivante :

2019				
Raison sociale, Forme, siège social	Pays	Numéro SIREN	Méthode	Intérêt %
Université d'Aix-Marseille 58 Bvd Charles Livon 13007 Marseille	France	130015332	Entité Mère	100%
Protisvalor S.A.S 5-9 boulevard Maurice Bourdet 13205 Marseille Cedex 01	France	441801651	Intégration globale	94,83%

Filiale intégrée globalement :

PROTISVALOR SAS (PVM) : C'est une filiale de la valorisation de la recherche de l'Aix-Marseille Université. Le capital social de PVM est de 348 000€, détenu à hauteur de 94,83% par Aix-Marseille Université.

Autres filiales non consolidées :

PACAVALO SAS :

L'université détient 44,43% des actions de PACAVALO SAS.

L'objet de cette société est d'être un vecteur de la valorisation de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur. Ses modalités d'intervention incluent la possibilité d'investir dans des sociétés spécialisées dans l'amorçage, ou dans des fonds d'amorçage, en vue du développement d'entreprises innovantes répondant aux conditions établies dans le cadre du projet « Incubation et capital-amorçage des entreprises technologiques » du Ministère de l'Éducation.

La société PACAVALO SAS n'a pas d'activité significative propre autre que la détention d'une participation de 19,57% dans la société PRIMAVERIS SAS (le "Fonds"). Aux termes de la convention entre l'Etat et PACAVALO SAS, conclue en 2007, l'Etat a versé à la société PACAVALO SAS une avance remboursable de 1019 K€ devant être intégralement réinvestie en actions de la société PRIMAVERIS. L'avance, sous déduction des pertes éventuelles constatées, est remboursable au terme d'un délai de 12 ans soit en 2019, lors de la liquidation du "Fonds".

Lors de l'assemblée générale du 15 novembre 2018, les associés ont adopté à l'unanimité la résolution portant sur la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société.

Cette société est exclue du périmètre de consolidation en raison des critères quantitatifs : activité propre faible ou inexistante, pourcentage d'intérêt dans la sous-participation négligeable,

SATT PACA CORSE SAS : En 2016, une réduction de capital de 1 M€ est intervenue afin de reconstituer les capitaux propres de la SATT PACA Corse à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, conformément à la réglementation. Les pourcentages de détention du capital par les différents actionnaires de la SATT PACA Corse, sont inchangés à l'issue de cette opération. Aix-Marseille Université détient au 31 décembre 2019, 23, 60% du Capital de 1 millions d'euros de la SAS SATT PACA Corse.

La gestion et l'administration de la SAS SATT PACA Corse présente en matière décisionnelle, en ce qui concerne les comptes annuels, les caractéristiques suivantes :

- Le Président représente et assure la gestion de la société sous réserve des pouvoirs accordés par les statuts au Conseil d'administration et à la collectivité des associés (articles 10.2 et 19 des statuts);

- Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs définis à l'article 11.2 des statuts, notamment l'arrêté du résultat de l'exercice social (article 11.2.3.(XVI) des statuts);

- L'assemblée générale approuve à la majorité simple les comptes annuels (art.16.2 des statuts).

Les critères relatifs à l'influence notable définis par l'instruction du 3 avril 2008 N° 08-017M9 (Présomption d'influence notable si > 20% des droits de vote) ne sont pas réunis dans le cas d'Aix Marseille Université au regard des points suivants :

- La SAS SATT PACA Corse a été créée sur décision de l'Etat en vue de la mise en œuvre de l'action de valorisation de la recherche scientifique en France. Le financement est assuré par l'Etat via la CDC et l'ANR : financement des pertes antérieures éventuelles, reconstitution des capitaux propres, apports en compte courant.

- Aix Marseille Université ne dispose que de deux sièges d'administrateurs sur les douze sièges formant le Conseil d'administration de la SAS SATT PACA Corse, soit un pourcentage de vote de 16,7%.

- Aix Marseille Université n'a pas de représentation et de pouvoir effectif de décision dans les organes de direction, notamment en matière financière et

d'investissement et dans les décisions stratégiques.

- Il n'y a pas d'échange de personnel ni de transactions opérationnelles entre l'EPSCP Aix Marseille Université et la SAS SATT PACA Corse.

En conséquence, Aix Marseille Université ne dispose pas, au sens de la réglementation comptable, d'une influence notable au sein de la SAS SATT PACA Corse qui, sur ces bases, est exclue du périmètre de consolidation.

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres		Détenion au 31/12/2019		Quote part situation nette au 31/12/19		Provisions				
		31.12.2018	+/-	31.12.2019	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/19	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/18	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/19
26110000	PROTISVALOR	329 985	-	329 985	55 000	58 000	94,83%	200 901	190 510	-	-	-
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44,43%	- 524 655	- 233 121	- 39 990	-	- 39 990
26110000	SATT	1 888 000	-1 652 000	236 000	2 360	10 000	23,60%	- 4 189 976	- 988 834	- 1 888 000	1 652 000	- 236 000
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	7 781	-	7 781
	Total	2 265 756	-	613 756				- 4 513 730		- 1 935 771	1 652 000	- 283 771

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO et SATT Sud-est sont intégralement provisionnés en raison des pertes cumulées enregistrées par ces sociétés. Les subventions associées à ces titres sont intégralement reprises.

Les quotes-parts des situations nettes négatives ne sont pas provisionnées en raison de l'engagement de l'Etat de compenser les pertes constatées au-delà du montant du capital de ces sociétés.

Le délai de reconstitution des capitaux propres de la société SATT Sud-est ayant expiré le 31 décembre 2018, une recapitalisation a été effectuée le 27 septembre 2019. Comme en 2015, celle-ci a été intégralement financée par l'ANR.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Par ailleurs, la filiale de PACAVALO est en cours de liquidation. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

NOTE 5- EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Postes d'actifs immobilisés

5.1.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2019
Frais d'établissements	21				21
Frais de recherche et développement	6				6
Logiciels, concessions, brevets	3 048	439	(156)	(16)	3 316
Droit au bail et fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	124	84	(16)	58	251
Immobilisations incorporelles en cours	301		(98)	(197)	6
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	16				16
Valeurs brutes	3 517	523	(269)	(155)	3 616
Frais d'établissements	21				21
Frais de recherche et développement	6				6
Logiciels, concessions, brevets	2 487	328	(143)		2 672
Droit au bail et fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	60	29	(16)		74
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0				0
Amortissements	2 574	357	(158)	0	2 773
Frais d'établissements	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Logiciels, concessions, brevets	561	112	(13)	(16)	644
Droit au bail et fonds commercial	0	0			0
Autres immobilisations incorporelles	64	55	0	58	177
Immobilisations incorporelles en cours	301	(29)	(98)	(197)	6
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	16	0	0		16
Valeurs nettes	943	137	(111)	(155)	843

5.1.2 Immobilisations corporelles

Les sorties des valeurs brutes des biens immobiliers liées à la part des composants par rapport aux travaux réalisés en 2019 sont de **-3,04 M€** (contre **-3,1 M€** en 2018), soit une valeur nette de **-1,57M€** neutralisées (contre **-2,1M€** en 2018).

	Bilan		Sortie part composants immobiliers		31/12/2019
	ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements	
Terrains	293 956	1 573	(8 259)		287 271
Constructions	719 661	18 101	(3 187)	(3 037)	731 527
Installations techniques, matériel et outillage	118 922	5 792	(8 103)	(380)	116 230
Collections	447	2	(8)		441
Autres immobilisations corporelles	54 210	8 032	(6 897)	135	55 480
Immobilisations corporelles en cours	16 303	885		22 472	39 661
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	856		(243)		613
Valeurs brutes	1 204 355	34 384	(26 696)	(3 037)	1 231 223
Terrains	4 214	1 614			5 828
Constructions	155 045	27 903	(2 130)		180 818
Installations techniques, matériel et outillage	97 418	9 947	(7 994)		99 370
Collections	25	15			40
Autres immobilisations corporelles	41 391	8 168	(7 255)		42 303
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0				0
Amortissements	298 092	47 647	(17 379)	0	328 361
Terrains	289 742	(41)	(8 259)	0	281 442
Constructions	564 617	(9 802)	(1 057)	(3 037)	550 709
Installations techniques, matériel et outillage	21 504	(4 155)	(109)	0	16 860
Collections	422	(13)	(8)	0	401
Autres immobilisations corporelles	12 819	(136)	359	0	13 176
Immobilisations corporelles en cours	16 303	885	0	0	39 661
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	856	0	(243)	0	613
Valeurs nettes	906 263	(13 263)	(9 317)	(3 037)	902 862

5.1.3 Immobilisations financières

	Bilan				
(en milliers d'euros)	ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2019
Titres des sociétés non consolidées	1 928		(1 652)		276
Titres de participations	308				308
Créances sur participation	50				50
Autres titres immobilisés	3 852	65			3 918
Prêts	0				0
Dépôts et cautionnements	1 251 308	2			1 251 310
Valeurs brutes	1 257 446	67	(1 652)	0	1 255 862
Dépréciation financière	1 962	201	(1 652)		511
Valeurs nettes	1 255 485	(133)	0	0	1 255 351

Une diminution des titres de la SATT de 1,6M€ a été réalisée à la suite de sa recapitalisation.

	Valeurs Brutes	% détenu	Entité détentrice	Dépréciation financière	Valeurs Nettes
(en milliers d'euros)					
PACAVALO	40	44,43%	AMU	40	0
SATT	236	23,60%	AMU	236	0
S/total Titres des sociétés non consolidées	276			276	0
Autres					
Autres	8		AMU	8	0
Actions Pertinence Invest	300	12,50%	Protisvalor		300
S/total Titres de participations	308			8	300
Total des Titres	584	0	0	284	300
HELIO PUR	200	6,66%	Protisvalor	200	0
PROTOMED	26	3,72%	Protisvalor	26	0
NEURON EXPERTS	33	6,12%	Protisvalor		33
VECT-HORUS	633	2,71%	Protisvalor		633
INOVSYS	19	1,44%	Protisvalor		19
VECT-HORUS	59	0,35%	AMU		59
GLOBAL STIM	150	20,00%	Protisvalor		150
INTI	1	10,00%	Protisvalor	1	0
Actions Caisse d'épargne	2 087		Protisvalor		2 087
Actions PROGELIFE	502	11,95%	Protisvalor		502
Axyn Robotique	208	12,02%	Protisvalor		208
S/total Autres titres	3 918			227	3 691

Les titres des sociétés Pacavalo et SATT appartiennent à l'université d'Aix-Marseille. Les titres des sociétés, Helio Pur, Protomed, Neuron experts, Progelife, Inovsys Amikana, Global Stim, Inti et Axyn Robotique appartiennent à Protisvalor Méditerranée dont les statuts prévoient qu'elle puisse prendre des participations dans des sociétés innovantes ayant un lien direct ou indirect avec les résultats de la recherche universitaire. Les titres de la société Vect-horus sont détenus par les deux établissements à hauteur de 1168 actions pour AMU et 10376 actions pour la filiale. La filiale Protisvalor a souscrit 50 parts supplémentaires dans la société Neuron Expert en 2019 pour un montant de 32 258€.

5.2 Autres postes du bilan

5.2.1 Stocks et en cours :

Nature des stocks (milliers d'euros)	31/12/2019	Bilan ouverture
Fioul	52	0
Produits d'entretien	58	34
Produits dangereux	74	49
Fournitures de bureau (dont papier)	86	70
Autres fournitures	516	385
TOTAL	786	538

5.2.2 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2019	Bilan ouverture
Valeurs brutes	15 677		15 677	21 019
<i>dont créances douteuses</i>	3 724		3 724	5 319
Dépréciations	(3 749)		(3 749)	(5 330)
Valeurs nettes	15 652	0	15 652	15 689

5.2.3 Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2019	Bilan ouverture
Avances et acomptes versés	302		302	122
Subventions à recevoir	128 327	699	129 026	93 144
Autres créances fiscales et sociales	4 208		4 208	2 134
Créances d'exploitation			0	0
Produit à recevoir sur ressources affectées			0	
Autres produits à recevoir	1 472		1 472	1 366
Charges constatées d'avance	1 151		1 151	770
Autres	147		147	1 687
Valeur brute	135 608	699	136 307	99 223
VALEURS NETTES	135 608	699	136 307	99 223

5.2.4 Trésorerie et équivalent de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Bilan ouverture
Valeurs mobilières de placement	17 611	5 968
Dépréciations	(23)	(162)
Valeurs nettes des valeurs mobilières	17 588	5 806
Banque	203 068	206 971
Autres	103	51
Caisse	1	6
Disponibilités	203 173	207 028
Total	220 760	212 834

La fraction de la dotation AMIDEX placé sur le Livret U d'un montant de 10M€ a rapporté sur l'exercice 2019 des intérêts d'un montant de **17K€**.

Détail des valeurs mobilières de placement :

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Actions CDC	190			190
Autres VMP	472	11 956	(472)	11 956
Sicav CHAIX	1 703	600	(476)	1 827
CHAIX	3 603	53	(17)	3 638
Total Valeurs mobilières de placement	5 968	12 608	(966)	17 611

5.2.5-a Variation des capitaux propres

	Financement de l'actif -Etat et autre que l'Etat	Fonds propres	Dons	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice "part du groupe"	Total Capitaux propres
Bilan à la clôture (31/12/2018)	710 621	1 299	0	133 098	7 723	852 742
Nouvelles subventions d'investissement (biens propres) PAR	19 085					19 085
Sortie neutralisation mise au rebut	28 883					28 883
QP des subv. d'investissement reprise au résultat (biens propres)	2 623					2 623
Sortie part composants	(34 088)					(34 088)
Autres sorties	(1 682)					(1 682)
Part des dotations non consommables des fondations	(2 612)					(2 612)
Dotations consommées des fondations		(144)				0
Régularisations diverses	(9 653)			10 145		(144)
Capitaux propres intégrés suite à absorption 2018	(7 332)				(7 723)	491
Extourne PAR				7 723		(7 332)
Affectation du résultat et RAN					5 738	(0)
Résultat de l'exercice	(98)			(36)		5 738
Intercos ayant un impact Réserve						(134)
Bilan à la clôture (31/12/2019)	705 746	1 155	0	150 930	5 738	863 570

5.2.5-b Réserves et résultat

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2018 par le Conseil d'Administration du 12 mars 2019 s'est traduite par l'intégration du Report à nouveau créditeur dans les réserves pour un montant de 2 152 533€.

5.2.6 Provisions

(en milliers d'euros)	Bilan d'ouverture	Provisions	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2019
Provisions pour risques et charges	(10 068)	(8 793)	1 843	8 225	(8 793)
Autres provisions	(451)	(293)	70	122	(551)
Total	(10 519)	(9 085)	1 913	8 347	(9 344)

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Bilan d'ouverture	Provisions	Reprise	31/12/2019
Heures complémentaires (4/12ème)	(1 939)	(2 303)	1 939	(2 303)
Contrats PVM-LHMA	(317)	(317)	317	(317)
Contrats PVM-JRPH	(44)	(44)	44	(44)
CET	(1 755)	(2 029)	1 755	(2 029)
CP Titulaires	(5 236)	(3 693)	5 236	(3 693)
CONTRATS RECHERCHE	(473)	(155)	473	(155)
PROVISION AMU CAPITAL DECES	(104)	(52)	104	(52)
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	(200)	(200)	200	(200)
ss/Total	(10 068)	(8 793)	10 068	(8 793)

Autres provisions

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Provisions	Reprise	31/12/2019
Divers litiges	(348)	(290)	90	(548)
Ressources affectées	(102)		102	0
Pertes de change PVM	(1)	(3)	1	(3)
ss/Total	(451)	(293)	193	(551)

Dans le cadre du contrat de mandat qui lie l'université d'Aix-Marseille et sa filiale Protisvalor Méditerranée pour la gestion des contrats de recherche, une provision a été comptabilisée en 2009 pour couvrir les risques de pertes liés à la fermeture envisagée d'une activité de prestations de services déficitaire et à divers contrats qui n'ont pas abouti, qui n'ont pas été correctement justifiés ou qui incluent des créances dont le recouvrement est incertain. L'évaluation de cette provision au 31 décembre 2019 d'un montant total de 361K€ correspond au contrat LHMA pour 317K€ et au contrat JRPB pour 44K€.

5.2.7 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices du groupe Université d'Aix-Marseille est nulle sur l'exercice 2019. Le groupe ne présente pas d'impôts différés au 31 décembre 2019.

5.2.8 Emprunts et dettes financières

	2018	2019	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	1 341 055 178	1 336 031 267	- 5 023 911	5 311 866	16 567 396	1 314 152 006
Dettes financières et autres emprunts	1 340 937 521	1 335 886 151	- 5 051 371	5 311 866	16 567 396	1 314 006 889
Dotation non consommable	1 250 000 000	1 250 000 000	-			1 250 000 000
Emprunts / Cessions Dailly	36 299 617	33 042 860	- 3 256 757	3 317 129	8 368 028	21 357 703
Emprunts auprès des établissements de crédits	54 637 904	52 843 290	- 1 794 614	1 994 736	8 199 368	42 649 186
Dépôts et cautionnement reçus	117 657	145 117	27 460			145 117
Dépôts et cautionnement reçus	117 657	145 117	27 460			145 117
Total général	1 341 055 178	1 336 031 267	- 5 023 911	5 311 866	16 567 396	1 314 152 006

5.2.9 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2019	Bilan ouverture
Fournisseurs	(1 273)		(1 273)	(1 058)
Fournisseurs d'immobilisations	(371)		(371)	(336)
Charges à payer	(7 494)		(7 494)	(8 323)
Charges à payer sur immobilisations	(50 683)		(50 683)	(43 850)
Total	(59 821)	0	(59 821)	(53 568)

5.2.10 Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2019	Bilan ouverture
Dettes fiscales et sociales	(16 251)		(16 251)	(15 845)
Avances sur subventions	(198 729)		(198 729)	(165 140)
Taxe d'apprentissage	(1)		(1)	(56)
Produits constatés d'avance	(29 563)		(29 563)	(39 664)
Autres dettes	(19 120)		(19 120)	(12 268)
Total	(263 662)	0	(263 662)	(232 972)

5.3 Postes du compte de résultat

5.3.1 Produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Etudes	800	875
Droits universitaires	24 708	17 261
Prestations de recherche	773	637
Formation continue et formation pour l'apprentissage	10 725	11 132
Autres prestations de services	23 149	22 789
Mise à disposition de personnel	1 021	1 841
Locations	3 008	1 400
Produits des activités annexes	595	735
CHIFFRE D'AFFAIRES	64 780	56 671
Redevances brevets	443	549
Autres produits d'exploitation	57 811	63 105
Dons et Legs	193	97
Transfert de charges	1 886	1 908
Autres produits d'exploitation	60 333	65 658
Subventions Etat	556 494	550 194
Subventions Collectivités publiques	18 170	12 648
Subventions Communauté Européenne	9 292	10 425
Taxe d'apprentissage	3 497	3 370
Autres subventions	6 290	6 999
Total Subventions d'exploitation	593 742	583 635
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	654 075	649 293
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	718 855	705 964
* (dont reprise sur provisions)	15 444	14 332
** (dont reclassement des produits exceptionnels en produits d'exploitation)	9	8
***(dont reprise des financements rattachés à des actifs)	36 091	36 889

*/**/**

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées de la dotation globale de fonctionnement qui s'est élevée à **512 213 065 €**, hors crédits d'investissements et réserve de précaution, et qui se répartit de la manière suivante :

- Masse salariale : 463 257 K€
- Crédits de fonctionnement : 48 955 K€
- Déduction réserve de précaution : -2 926 K€

5.3.2 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Bilan ouverture
Salaires	312 365	305 695
Charges sociales	208 993	204 608
Total	521 359	510 304

Les charges de personnel ne comprennent pas les impôts et taxes sur rémunération intégrés au poste « impôts et taxes ».

5.3.3 Effectifs

Catégories	Equivalent temps plein travaillé 31.12.19	Equivalent temps plein travaillé 31.12.18
A	5 456	5 363
B	833	822
C	1394	1441
Total	7 683	7 626

	Equivalent temps plein travaillé 31.12.19	Equivalent temps plein travaillé 31.12.18
ENSEIGNANTS		
Titulaires	2838	2825
Non-titulaires	1476	1431
Total	4314	4256
BIATOSS		
Titulaires	2200	2165
Non-titulaires	951	985
Contrat de recherche	218	220
Total	3369	3370

5.3.4 Autres charges d'exploitation

	Exercice 2019	Bilan ouverture
Location, entretien, assurance	18 090	16 352
Etudes et recherche	2 080	1 182
Documentation	3 336	4 909
Autres services extérieurs	766	745
Honoraires et prestations extérieures	7 046	7 612
Publicité, publications, relations publiques	3 494	3 359
Transports, déplacements et missions	14 811	13 320
Frais postaux et Télécom	1 280	1 475
Services bancaires	288	298
Autres achats et charges externes	12 738	12 738
Autres charges d'exploitation	29 453	24 992
Total	93 381	86 982

* (dont reclassement des charges exceptionnelles en Autres charges d'exploitation)

49

2

38

5.3.5 Dotation nettes aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Bilan ouverture
Dotations aux amortissements	50 164	48 895
Dotations aux provisions	12 686	15 317
Dotations aux amortissements et aux provisions	62 849	64 213

5.3.6 Charges et produits financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Bilan ouverture
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement	34	13
Gains de change	32	29
Autres produits financiers	226	338
Reprise de provisions financières	2 051	5
Produits financiers	2 343	385
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	41	2
Pertes de change	26	23
Dotation aux provisions financières	2 548	2 073
Charges financières	2 615	2 098
Résultat net	(272)	(1 713)

5.4 Engagements hors bilan

5.4.1 Engagements donnés

PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS

Au 31 décembre 2019, Amu est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières, selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) 2020, soit 12.75 %.

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants). L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les mêmes raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R2	$R2'_k = R2^p_k \times \left(\frac{0,15 + 0,10 \times BT01_k}{BT01_0} + 0,22 \times \frac{EBIQ00_k}{EBIQ00_0} + 0,17 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} + 0,36 \times \frac{BT50_k}{BT50_0} \right)$ <p>ou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R2^p_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 révisée du trimestre k ; - $R2^p_0$ désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_0$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice $BT01$ connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_k$ désigne la dernière valeur de l'indice $BT01$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $EBIQ00_0$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $EBIQ00$ connue en mai 2012, soit 127,2 ; - $EBIQ00_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $EBIQ00$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICHTrev - TS_0$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev - TS$ connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev - TS_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev - TS$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $BT50_0$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice $BT50$ connue en mai 2012, soit 180,8 ; - $BT50_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice $BT50$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	$R2 = R2^p_0 \times \left[15\% + 45\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 40\% \times \frac{BT50}{BT50_0} \right]$ <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ R2 est le loyer de la période considérée en euros courants ▪ $R2_0$ est le loyer R2 en euros valeur 30/09/2013 ▪ $ICHT-IME_0$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 ▪ $BT50_0$ est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, valeur connue au 30/09/2013, soit 183,7 ▪ $ICHT-IME$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix ▪ $BT50$ est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, dernière valeur connue au moment de la révision du prix 	$R2_n = R2_0 * \left[20\% + 80\% * \frac{BT50_n}{BT50_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R2_n$ = valeur du Loyer R2 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R2_0$ = valeur de Loyer R2 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ $BT50_n$ = valeur référence du dernier indice connu rénovation entretien tout corps d'état à la date de remise de l'Offre Finale, soit 106,2 ; ✓ $BT50_0$ = valeur du dernier indice $BT50$ connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

$$R3^k = R3^0 \times \left[\frac{0,15 + 0,12 \times BT01_k + 0,73 \times ICHTrev-TS_k}{BT01_0 \times ICHTrev-TS_0} \right]$$

- $R3^k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ;
- $R3^0$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;
- $BT01_0$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ;
- $BT01_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.
- $ICHTrev-TS_0$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev-TS$ connue en mai 2012, soit 109,9 ;
- $ICHTrev-TS_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev-TS$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.

R3

$$R3 = R3_0 \times \left[15\% + 50\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD - 2}{FSD - 2_0} \right]$$

- R3 est le loyer de la période considérée en euros courants
- $R3_0$ est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013
- ICHT-IME₀ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5
- BT01₀ correspond à valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 880,5
- FSD2₀ est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013
- ICHT-IME est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix
- BT01 correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix.
- FSD2 est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix.

$$R3_n = R3_0 \times \left[20\% + 64\% \times \frac{ICHT - IME_n}{ICHT - IME_0} + 16\% \times \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$$

- ✓ $R3_0$ = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;
- ✓ $R3_n$ = valeur de Loyer R3 annuel au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ;
- ✓ ICHT-IME₀ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salariés, industrie mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ;
- ✓ ICHT-IME_n = valeur du dernier indice ICHT-IME connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.
- ✓ FSD2₀ = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ;
- ✓ FSD2_n = valeur du dernier indice FSD2 connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

$$R4^k = R4^0 \times \left[0,15 + 0,42 \times ICC_k + 0,43 \times \frac{4018E_k}{4018E_0} \right]$$

- $R4^k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ;
- $R4^0$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ;
- ICC_0 publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012 soit 1638 ;
- ICC_k publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k.
- 4018E₀ publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages en mai 2012, soit 124,8 ;
- 4018E_k publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages à la date de facturation de la redevance du trimestre k.

R4

$$R4 = R4_0 \times \left[15\% + 25\% \times \frac{RI}{R1_0} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_0} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_0} \right]$$

- R4 est le loyer de la période considérée en euros courants
- $R4_0$ est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013
- RI_0 est l'indice Risque industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5783
- $SYNTEC_0$ est l'indice SYNTEC, valeur connue au 30/09/2013, soit 245,8
- IPC_0 est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125,6
- RI est l'indice Risque industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix
- $SYNTEC$ est l'indice SYNTEC, dernière valeur connue au moment de la révision du prix
- IPC est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix

$$R4_n = R4_0 \times \left[20\% + 80\% \times \frac{ICHT - N_n}{ICHT - N_0} \right]$$

- ✓ $R4_0$ = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;
- ✓ $R4_n$ = valeur de Loyer R4 annuel au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ;
- ✓ ICHT- N_0 = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ;
- ✓ ICHT- N_n = valeur du dernier indice ICHT-N connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches.

- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans et prévoit les conditions financières suivantes :

Récapitulatif des conditions financières pour le Partenariat Public Privé - OCEANOMED 2						
Informations financières au 31.12.2019						
Contrat PPP OCEANOMED 2	Imputations comptables des paiements - Emplois			Financement - Ressources		Sommes dues au 31/12/2019
	Classe 2	Classe 6		Classe 1	classe 7	
		Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance			
Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)						
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	4 869			4 869		
Loyer financier, dont :						
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)					3 085	1 932
Capital (investissement)	6 563			6 563		5 258
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	2 411					2 188
Loyer Maintenance technique et petit entretien	3 166		3 166			2 664
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	1 146				1 146	961
Total	11 432	2 411	3 166	11 432	3 085	13 003
Total des Emplois et des ressources					21 240	21 240

Calendrier financier indicatif en euros constants (Océanomed 2) :

Calendrier Financier (au prorata de TVA et en milliers d'euros - K€)									
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion - Assurances - Taxes	Total		
2012 à 2015	4 869						4 869		
2014		67	70	12	26	10	183		
2015		237	234	41	90	34	636		
2016		242	226	42	95	35	639		
2017		248	217	43	96	35	639		
2018		253	208	44	98	36	639		
2019		258	198	43	97	36	633		
2020		263	190	46	103	38	640		
2021		270	179	48	106	39	641		
2022		275	170	49	109	40	643		
2023		281	160	51	112	41	644		
2024		287	150	52	115	42	646		
2025		293	139	54	119	43	647		
2026		300	128	55	122	44	649		
2027		284	117	80	125	45	652		
2028		266	107	106	129	47	656		
2029		294	97	85	133	48	656		
2030		323	86	62	136	49	656		
2031		248	74	151	140	51	664		
2032		124	68	290	144	52	677		
2033		75	64	345	148	53	685		
2034		198	60	213	152	55	678		
2035		270	50	141	156	56	673		
2036		261	41	157	161	58	678		
2037		330	30	89	165	59	674		
2038		356	18	70	170	61	674		
2039		260	5	45	117	42	469		
Total	4 869	6 563	3 085	2 411	3 166	1 146	21 240		
Immobilisation		11 431 821							

- Aix Quartier des Facultés (TTC) :

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois.

Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Données disponibles au 31.12.2019											
Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Aix Quartier des Facultés											
Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources			Impact résultat	Sommes dues au 31/12/2019	
	Classe 2		Classe 6			Classe 1		Classe 7			
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Financements long terme	Dotation campus	Autres financements			Dotation campus
Dépenses TTC (en milliers d'euros - K€)	TOTAL										
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	15 650							15 650			
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique	17 089							17 089			
Compte de réserve pour le service de la dette	1 089							1 089			
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	- 1 089							- 1 089			- 1 089
Fiche modificative	3 291							3 291			406
Loyer financier, dont :	112 724										
Intérêts	21 547									21 547	17 598
Capital	91 177							91 177			75 579
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	37 665									37 665	34 146
Loyer Maintenance technique et petit entretien	33 613			33 613						33 613	29 933
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	10 346				10 346					10 346	9 803
Total	230 378	127 207	37 665	33 613	10 346	21 547	91 177	36 030	103 171	-	166 375
Total des Emplois et des ressources	127 207	103 171	127 207	103 171	103 171	127 207	103 171	127 207	103 171	-	166 375

Calendrier financier indicatif en euros constants (Aix Quartier des Facultés):

Calendrier Financier Indicatif, Selon Echéancier d'Origine du Contrat de Partenariat (en TTC et en milliers d'euros - K€)											
Année	Préfinancement	Tranche Spécifique	Fiche modificative	Dépenses en Capital (net reprise CSRD)	Part d'imposition (IS)	Intérêts	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Frais de Gestion et assurance	Taxes	Total
2015				-		-	77	128	28	-	233
2016	9 532			-		-	322	466	86	1	10 406
2017	6 119	4 201	301	855	2	321	524	660	157	3	13 144
2018	-	12 888	774	4 901	14	1 693	806	773	250	1	22 100
2019	-	-	1 809	4 921	12	1 896	895	827	246	9	10 615
2020	-	-	406	5 006	26	1 525	1 090	979	301	9	9 341
2021	-	-	-	5 032	26	1 451	1 122	1 006	309	9	8 956
2022	-	-	-	3 646	26	1 425	1 156	1 035	318	9	7 614
2023	-	-	-	3 339	26	1 227	1 191	1 064	326	9	7 182
2024	-	-	-	3 352	26	1 163	1 227	1 094	335	9	7 206
2025	-	-	-	3 366	27	1 097	1 263	1 124	344	9	7 230
2026	-	-	-	3 378	27	1 031	1 301	1 156	354	9	7 256
2027	-	-	-	3 389	27	966	1 340	1 188	363	9	7 282
2028	-	-	-	3 397	27	902	1 381	1 222	373	9	7 310
2029	-	-	-	3 406	28	836	1 422	1 256	383	9	7 339
2030	-	-	-	3 412	28	771	1 465	1 291	394	9	7 370
2031	-	-	-	3 417	28	706	1 509	1 328	404	9	7 401
2032	-	-	-	3 419	29	642	1 554	1 365	415	9	7 434
2033	-	-	-	3 422	29	578	1 601	1 403	427	9	7 468
2034	-	-	-	3 421	29	514	1 649	1 443	438	9	7 503
2035	-	-	-	3 419	30	451	1 698	1 483	450	9	7 540
2036	-	-	-	3 415	30	388	1 749	1 525	463	9	7 579
2037	-	-	-	3 409	30	326	1 802	1 568	475	9	7 619
2038	-	-	-	3 401	31	264	1 856	1 612	488	9	7 660
2039	-	-	-	3 391	31	203	1 911	1 657	501	9	7 704
2040	-	-	-	3 378	32	143	1 969	1 704	515	9	7 749
2041	-	-	-	3 362	32	84	2 028	1 751	529	9	7 795
2042	-	-	-	2 324	30	262	1 758	1 505	455	7	6 341
Total	15 650	17 089	3 291	91 177	682	20 865	37 665	33 613	10 129	218	230 378
Immobilisation				127 207							

- **Luminy 2017 (prorata de TVA) :**

Il s'agit du contrat de partenariat Public Privé signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Ce contrat de partenariat public privé prévoit les livraisons successives suivantes :

N° ou intitulé de la tranche	Contenu de la tranche	Date contractuelle de mise à disposition	Régime de TVA	Montant prévisionnel de l'investissement (k€)
1	Bâtiment Hexagone	31/08/2018	Prorata	24 334
2	Eléments du bâtiment TPR1 (phase 1)	31/08/2018	Prorata	21 071
3	Eléments du bâtiment TPR1 (phase 2)	20/12/2018	Prorata	11 198
4	Bâtiment TPR2	31/08/2020	Prorata	28 140
TOTAL				84 743

Le contrat prévoit des versements anticipés selon le calendrier suivant :

Date de versement	Versement anticipé (k€)
1 30/06/2017	4 331
2 30/09/2017	1 851
3 31/12/2017	1 851
4 31/03/2018	1 851
5 30/06/2018	1 852
6 30/09/2018	1 841
7 31/12/2018	1 821
8 31/03/2019	1 795
9 30/06/2019	1 794
10 30/09/2019	1 793
11 31/12/2019	1 792
12 31/03/2020	1 799
13 30/06/2020	1 799
14 30/08/2020	639
TOTAL	26 810

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Luminy												
Sur la base des données disponibles au 31.12.2019 et d'un taux d'intérêt estimé												
Contrat PPP 29.04.2016 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois				Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2019			
	Classe 2		Classe 6		Classe 1		Classe 7					impact résultat
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Financements long terme	Dotations campus	Autres financements	Dotation campus	ressources propres		
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - K€)	TOTAL											
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	26 810						26 810					4 238
Versement anticipé de la Tranche spécifique	-						-					-
Loyer financier, dont :												
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)	19 711				19 711							19 711
Capital (investissement)	57 933					57 933						57 933
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	13 720	13 720								13 720		13 540
Loyer Maintenance technique et petit entretien	9 799		9 799								9 799	9 467
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	7 198			7 198						7 198		7 198
Total	135 172	13 720	9 799	7 198	19 711	57 933	26 810	40 629	9 799	9 799	112 086	
Total des Emplois et des ressources au 31/12/2019	84 743				50 429		84 743	40 883	9 799	9 799		

Calendrier financier indicatif en euros constants (Luminy 2017) :

Calendrier Financier indicatif, Selon Echéancier d'origine du Contrat de Partenariat (au prorata de TVA et en milliers d'euros - K€)										
Année	Préfinancement	Dépenses en Capital	Intérêts	Part d'imposition (IS)	Gros Entretien Renouvellement	Maintenance et Petit Entretien	Loyer de gestion, taxes et assurances	Total		
2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2017	8 033	-	-	-	-	-	-	8 033	-	-
2018	7 364	-	-	-	40	73	-	7 477	-	-
2019	7 175	-	-	-	141	259	-	7 575	-	-
2020	4 238	691	494	5	154	298	104	5 983	104	104
2021	-	2 193	1 439	14	188	372	301	4 506	301	301
2022	-	2 204	1 375	12	242	372	290	4 495	290	290
2023	-	2 310	1 298	12	212	372	287	4 490	287	287
2024	-	2 297	1 242	11	267	372	287	4 476	287	287
2025	-	2 345	1 182	11	270	372	287	4 467	287	287
2026	-	2 371	1 127	11	288	372	287	4 455	287	287
2027	-	2 394	1 072	11	307	372	287	4 442	287	287
2028	-	2 388	1 021	11	347	372	287	4 426	287	287
2029	-	2 364	964	11	406	372	287	4 404	287	287
2030	-	2 373	910	11	435	372	287	4 387	287	287
2031	-	2 486	854	11	377	372	287	4 386	287	287
2032	-	2 407	798	10	478	372	287	4 352	287	287
2033	-	2 252	740	10	639	372	287	4 300	287	287
2034	-	2 125	685	10	771	372	287	4 250	287	287
2035	-	1 712	634	10	1 123	372	287	4 137	287	287
2036	-	1 719	591	9	1 132	372	287	4 109	287	287
2037	-	1 930	539	9	989	372	287	4 126	287	287
2038	-	1 785	483	8	1 124	372	287	4 059	287	287
2039	-	1 966	434	8	1 006	372	287	4 073	287	287
2040	-	2 141	387	8	893	372	287	4 087	287	287
2041	-	2 752	329	8	472	372	287	4 219	287	287
2042	-	2 833	260	7	451	372	287	4 211	287	287
2043	-	3 075	190	7	318	372	287	4 249	287	287
2044	-	3 104	107	7	346	372	287	4 223	287	287
2045	-	1 715	310	4	306	248	192	2 774	192	192
TOTAL	26 810	57 933	19 466	245	13 720	9 799	7 198	135 172	7 198	7 198
Immobilisation		84 743								

FONDATION INFECTIOPOLE

L'université Aix Marseille a versé au cours de l'exercice 2019 un montant de 50K€. L'engagement hors bilan au 31 décembre 2019 est de 50K€, soit 50K€ en 2020.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER)

- Le précédent CPER voit ses derniers projets aboutir. Au 31/12/2019, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ 2,8 M€ sur les 111M€ de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **5,8 M€**.
- CPER 2015-2020, concernant l'Université d'Aix Marseille, pour un montant voté de 53.6M€ : Au 31/12/2019, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ 22,6 M€ sur les 53.6M€ de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **7,6 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération	Nature	Montant CPER voté	2019		2018	
			Contrats engagés au 31/12/2019 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2019	Contrats engagés au 31/12/2018 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2018
Bâtiment pédagogique IUT	Personnel Fonctionnement Investissement	5 618 364				
Total Bâtiment pédagogique IUT		5 618 364	5 618 364	5 602 256	5 618 364	5 602 256
Bâtiment pédagogique Timone	Personnel Fonctionnement Investissement	9 000 000				
Total Bâtiment pédagogique Timone		9 000 000	8 118 628	8 116 228	8 114 336	8 114 228
Cafeteria Montperrin	Personnel Fonctionnement Investissement	235 000				
Total Cafeteria Montperrin		235 000	229 777	229 777	229 777	228 603
CERIMED	Personnel Fonctionnement Investissement	11 600 000				
Total CERIMED		11 600 000	11 685 965	11 685 965	11 685 965	11 685 965
Extension Schuman	Personnel Fonctionnement Investissement	17 201 429				
Total Extension Schuman		17 201 429	16 728 475	16 711 826	16 728 475	16 711 826
MEGA	Personnel Fonctionnement Investissement	8 600 000				
Total MEGA		8 600 000	7 506 482	4 273 777	7 442 598	7 05 062
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	Personnel Fonctionnement Investissement	15 006 498				
Total Océanomed / Endoume		15 006 498	14 723 404	14 685 095	14 699 205	14 498 249
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	Personnel Fonctionnement Investissement	3 800 000				
Total Plaine Sportive		3 800 000	3 959 325	3 957 383	3 919 558	3 902 710
Pôle Arts	Personnel Fonctionnement Investissement	6 700 000				
Total Pôle Arts		6 700 000	6 162 550	4 412 211	5 860 269	1 011 221
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche (Financement AMU)	Personnel Fonctionnement Investissement	1 200 000				
Total Rénovation toiture Saporta		1 200 000	1 421 400	776 257	1 417 917	267 445
Sport Saint-Jérôme	Personnel Fonctionnement Investissement	1 450 000				
Total Sport Saint-Jérôme		1 450 000	1 457 659	1 456 829	1 454 468	1 453 638

Opération	Nature	Montant CPER voté	2019		2018	
			Contrats engagés au 31/12/2019 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2019	Contrats engagés au 31/12/2018	Dépenses réalisées au 31/12/2018
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	7 350 000				
Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)		7 350 000	1 270 559	850 208	790 620	763 757
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseille St Jérôme	Personnel Fonctionnement Investissement	9 535 000				
Total Espaces d'Enseignement St Jérôme		9 535 000	9 480 550	9 148 568	8 424 945	4 578 706
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences	Personnel Fonctionnement Investissement	14 150 000				
Total pôle Neurosciences		14 150 000	14 087 564	11 800 523	10 714 935	6 820 781
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	2 000 000				
Total Mise en sécurité Marseille Nord		2 000 000	1 046 953	1 019 810	947 664	750 354
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	Personnel Fonctionnement Investissement	7 700 000				
Total Requalification bâtiment Campus St Charles		7 700 000	922 559	286 506	836 176	150 420
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard	Personnel Fonctionnement Investissement	4 100 000				
Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard		4 100 000	4 064 552	283 775	386 825	192 464
Enseignement Science Montperrin et Pôle Judiciaire	Personnel Fonctionnement Investissement	7 500 000				
Total Enseig Sciences & Pôle Judiciaire		7 500 000	0	0	0	0
Mise à Niveau des Espaces du CMI	Personnel Fonctionnement Investissement	1 000 000				
Total Mise à Niveau Espaces CMI		1 000 000	0	0	0	0
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	Personnel Fonctionnement Investissement	200 000				
Total Signalétique		200 000	103 738	71 477	85 514	67 677
* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.						
TOTAL ANCIEN CPER		110 746 058	107 946 794	102 204 203	107 505 697	94 477 803
TOTAL NOUVEAU CPER		53 535 000	30 976 475	23 460 867	22 186 679	13 324 158

5.4.2 Engagements reçus
« Néant »

5.4.3 Titres de participations/participations liées non incluses dans le périmètre de consolidation :

Tableau des filiales et participations						
Valeur comptable des titres détenus	Quote part du capital détenu en %		Résultat 2019	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Chiffre d'affaires 2019
	BRUT	NET				
PACAVALO	39 990	-	4 703	90 000	609 952	
SATT	236 000	-	4 900 965	1 000 000	289 011	467 769
TOTAL	275 990	-	4 905 668	1 090 000	898 963	467 769

NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

6.2. Dirigeants

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de l'Université d'Aix-Marseille.